

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 423 15 février 2014

SOMMAIRE

ATG Luxco S.à r.l	Harmonie Cuisines S.A20302
Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl	IDM S.A20303
20258	Imeris S.A SPF20303
Congo S.à r.l	IMES Luxembourg S.A 20303
CVI CVF II Lux Finance II S.à r.l 20301	Intentus s.à r.l
Demima S.à r.l20302	JPMorgan Series II Funds20304
Elsen Logistics20302	Media Investment Holdings Sarl 20304
Estèrel Technoinvestments S.A 20302	Minoil Holding SPF20304
FIDELIS Immobilière S.à.r.l 20302	Moto - Land, société à responsabilité limi-
Golf Planet Events S.à.r.l20304	tée
Golf Planet Sàrl20303	MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l 20304
Green Consult Luxembourg S.A 20303	



Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.050.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 170.758.

Par résolutions signées en date du 12 décembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Matt Reynolds Musselman, avec adresse professionnelle au 8401, N. Central Expressway, Suite 400, 75225-4046 Dallas, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 9 décembre 2013 et pour une durée indéterminée:
- 2. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 9 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
- 3. Acceptation de la démission de Pedro Fernandes das Neves avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 9 décembre 2013;
- 4. Acceptation de la démission de John Viola avec adresse professionnelle au 301, Commerce Street 76102 Forth Worth, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 9 décembre 2013;
- 5. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 9 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2014006595/22.

(140006750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

ATG Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 181.739.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ATG Luxco S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Me Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181739

The meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Michael Jonas, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I.) The shareholders represented and the numbers of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.
- II.) It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

- 1. To reduce the share capital from its current amount of forty-four thousand eight hundred and sixty Pounds Sterling and fifty pence (GBP 44,860.50) to twenty-nine thousand eight hundred and sixty Pounds Sterling and fifty pence (GBP 29,860.50) by way of redemption and cancellation of all three hundred thousand (300,000) class A1 shares in issue and repayment of an amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) to P6A S.àr.l.;
- 2. Approval of the change of the accounting year so that the accounting year shall begin on 1 April and shall end on 31 March of the following year and therefore exceptionally the accounting year started at incorporation on 7 November 2013 will end on 31 March 2014 and consequential amendment of articles 12 as set forth in the articles of association under item 3 D. below.
 - 3. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. creating nine (9) different classes of shares, namely B Shares, C Shares, D Shares, E1 Shares, E2 Shares, F1 Shares, F2 Shares, G1 Shares and G2 Shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of incorporation as set forth under item (D) below;



B. reclassifying all five hundred ninety-seven thousand two hundred and ten (597,210) existing class A shares of the Company as follows:

Lompany as follows:		
Shareholders	Number of	Number of shares
	class A sha-	as reclassified
	res to be	
	subscribed	
P6A S.àr.l	552,960	129,024 class A shares;
		368,640 class D shares;
		18,432 class E1 shares;
		18,432 class F1 shares
		and
		18,432 class G1 shares
ATGM S.àr.l	44,250	10,325 class C shares;
		29,500 class D shares;
		1,475 class E2 shares;
		1,475 class F2 shares
		and
		1,475 class G2 shares
TOTAL	597,210	129,024 class A shares;
		10,325 class C shares;
		398,140 class D shares;
		18,432 class E1 shares;
		1,475 class E2 shares;
		18,432 class F1 shares;
		1,475 class F2 shares;
		18,432 class G1 shares
		and
		1,475 class G2 shares

C. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twenty-nine thousand eight hundred sixty Pounds Sterling and fifty pence (GBP 29,860.50) to forty-four thousand two hundred fifty-three Pounds Sterling (GBP 44,253) by issuing a total of:

- twenty-four thousand five hundred and fifty-six (24,556) A Shares;
- eleven thousand six hundred and twenty-seven (11,627) B Shares;
- thirty thousand nine hundred and eighty-two (30,982) C Shares;
- one hundred ninety-one thousand nine hundred (191,900) D Shares;
- five thousand one hundred and sixty-nine (5,169) E1 Shares;
- four thousand four hundred and twenty-six (4,426) E2 Shares;
- five thousand one hundred and sixty-nine (5,169) F1 Shares;
- four thousand four hundred and twenty-six (4,426) F2 Shares;
- five thousand one hundred and sixty-nine (5,169) G1 Shares;
- four thousand four hundred and twenty-six (4,426) G2 Shares;

of a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each (together the "New Shares") for a total subscription price of three hundred ninety-three thousand three hundred ninety-five Pound Sterling (GBP 393,395) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by new investors (the "Subscribers") as set forth in the table below; payment of the Subscription Price by the Subscribers by way of a contribution in kind consisting in a claim against ATG Topco Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 28 St George Street London W192FA and registered with the Registrar of Companies under number 8769976, for an aggregate amount of three hundred ninety-three thousand three hundred ninety-five Pound Sterling (GBP 393,395) (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind at three hundred ninety-three thousand three hundred ninety-five Pound Sterling (GBP 393,395), allocation of the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of three hundred seventy-nine thousand and two Pounds Sterling and fifty pence (GBP 379,002.50) to the freely distributable share premium as follows:

- ninety-six thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling and twenty pence (GBP 96,996.20) to the A Shares;
- forty-five thousand nine hundred and twenty-six Pounds Sterling and sixty-five pence (GBP 45,926.65) to the B Shares;
- one hundred twenty-two thousand three hundred and seventy-eight Pounds Sterling and ninety pence (GBP 122,378.90) to the C Shares;
 - twenty thousand four hundred and seventeen Pounds Sterling and fifty-five (GBP 20,417.55) to the E1 Shares;



- seventeen thousand four hundred and eighty-two Pounds Sterling and seventy pence (GBP 17,482.70) to the E2 Shares;
 - twenty thousand four hundred and seventeen Pounds Sterling and fifty-five (GBP 20,417.55) to the F1 Shares;
- seventeen thousand four hundred and eighty-two Pounds Sterling and seventy pence (GBP 17,482.70) to the F2 Shares;
 - twenty thousand four hundred and seventeen Pounds Sterling and fifty-five (GBP 20,417.55) to the G1 Shares;
- seventeen thousand four hundred and eighty-two Pounds Sterling and seventy pence (GBP 17,482.70) to the G2 Shares;

hares;		,
Subscribers	Number of shares	Subscription Price in GBP
Exponent Private Equity Founder Partner GP II Limited	24,353 A shares; 69,580 D shares; 3,479 E1 shares; 3,479 F1 shares; 3,479 G1 shares	GBP 142,639
Exponent Private Equity Partners GP II LP as nominee	203 A shares; 580 D shares; 29 E1 shares; 29 F1; 29 G1 shares	GBP 1,189
Howard Panter	4,473 B shares; 12,390 C shares; 48,180 D shares; 639 E1 shares; 1,770 E2 shares; 639 F1 shares; 1770 F2 shares; 639 G1 shares;	GBP 98,769
Helen Enright	1,770 G2 shares 1,428 B shares; 5,166 C shares; 18,840 D shares; 204 E1 shares; 738 E2 shares; 204 F1 shares;	GBP 38,622
Peter Kavanagh	738 F2 shares; 204 G1 shares; 738 G2 shares 1,078 B shares; 3,927 C shares; 14,300 D shares; 154 E1 shares; 561 E2 shares;	GBP 29,315
Nicholas Potter	154 F1 shares; 561 F2 shares; 154 G1 shares; 561 G2 shares 742 B shares; 2,065 C shares; 8,020 D shares; 106 E1 shares; 295 E2 shares;	GBP 16, 44 1
Michael Lynas	106 F1 shares; 295 F2 shares; 106 G1 shares; 295 G2 shares 987 B shares; 3,304 C shares; 12,260 D shares; 141 E1 shares;	GBP 25,133



		ı
	472 E2 shares;	
	141 F1 shares;	
	472 F2 shares;	
	141 G1 shares;	
	472 G2 shares	
Timothy McFarlane	749 B shares;	GBP 16, 4 82
	2,065 C shares;	
	8,040 D shares;	
	107 E1 shares;	
	295 E2 shares;	
	107 F1 shares;	
	295 F2 shares;	
	107 G1 shares;	
	295 G2 shares	
Gregory Dyke	2,170 B shares;	GBP 24,805
	2,065 C shares;	
	12,100 D shares;	
	310 E1 shares;	
	295 E2 shares;	
	310 F1 shares;	
	295 F2 shares;	
	310 G1 shares;	
	295 G2 shares;	
Total	24,556 A shares;	GBP 393,395
	11,627 B shares;	
	30,982 C shares;	
	191,900 D sha-	
	res;	
	5,169 E1 shares;	
	4,426 E shares;	
	5,169 F1 shares;	
	4,426 F2 shares;	
	5,169 G1 shares;	
	4,426 G 2 shares	

D. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "ATG Luxco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.



In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

- **Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board.

Art. 5. Share capital.

- 5.1. The issued share capital of the Company is set at forty-four thousand two hundred fifty-three Sterling Pounds (GBP 44,253) divided into:
 - one hundred fifty-three thousand five hundred eighty (153,580) class A shares;
 - eleven thousand six hundred twenty seven (11,627) class B shares;
 - forty-one thousand three hundred seven (41,307) class C shares;
 - five hundred ninety thousand forty (590,040) class D shares;
 - twenty-three thousand six hundred one (23,601) class E1 shares;
 - five thousand nine hundred one (5,901) class E2 shares;
 - twenty-three thousand six hundred one (23,601) class F1 shares;;
 - five thousand nine hundred one (5,901) class F2 shares;
 - twenty-three thousand six hundred one (23,601)class G1 shares;
 - five thousand nine hundred one (5,901) class G2 shares;

(together the "Shares") with a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each and such rights, obligations and terms as set forth in the present Articles. The E1 shares, E2 shares, F1 shares, F2 shares, G1 shares and G2 shares are together referred to as the "Alphabet Shares".

- 5.2. The E1 shares, F1 shares and G1 shares shall have the same rights as the A shares and B shares. The E2 shares, F2 shares and G2 shares shall have the same rights as the C shares.
- 5.3. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.
- 5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Alphabet Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Alphabet Shares through the repurchase and cancellation of all the Alphabet Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Alphabet Shares, such cancellations and repurchases of Alphabet Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class G1 and G2 shares).
- 5.5. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Alphabet Shares (in the order provided for in article 5.4), such Class of Alphabet Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders taking into account the provisions of Article 13.4) and the holders of Alphabet Shares of the repurchased and cancelled Class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Alphabet Share of the relevant Class held by them and cancelled:
- 5.5.1. The Cancellation Value Per Alphabet Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Alphabet Shares in issue in the Class of Alphabet Shares to be repurchased and cancelled.



- 5.5.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and calculated in accordance with the provisions of Article 13.4. The Total Cancellation Amount for each of the Classes G2, G1, F2, F1, E2 and E1 shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall always be calculated in accordance with the provisions of Article 13.4.
- 5.5.3. Upon the repurchase and cancellation of the Alphabet Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Alphabet Share will become due and payable by the Company.
 - 5.6. Pre-emption Rights
- (A) Subject to paragraphs (H) and (I), if a Group Member proposes to allot any Shares (except to another Group Member), the Company shall forthwith give notice in writing (the "Allotment Notice") of such proposal to the Shareholders. Each Allotment Notice shall:
- (a) specify the number, category and series (as applicable) of Shares which the Group Member proposes to allot where Shares are offered to a shareholder other than a Manager, then for the purposes of the Allotment Notice and calculating a Shareholder's entitlement pursuant to paragraph (c) below such Shares shall be both A Shares and B Shares pro rata to the number of A Shares and B Shares in issue immediately prior to service of the Allotment Notice (the "Allotment Shares");
- (b) specify the identity of any person to whom the Group Member proposes to allot the Allotment Shares (the "Proposed Allottee");
- (c) set out the relevant entitlement of each Shareholder and specify the price per Share (the "Subscription Price") at which the Group Member proposes to allot the Allotment Shares which entitlement shall, for the avoidance of doubt, be pro-rata to and the same class as their holding of Shares at the date of the Allotment Notice; and
 - (d) not be varied or cancelled (without the consent of the Shareholders).
- (B) The Allotment Notice shall contain an offer to each of the Shareholders to subscribe for the Allotment Shares at the Subscription Price, provided that: (i) if the Board considers that the provisions of this Article 5.6 could mean that the offer of the Allotment Shares would require a prospectus or listing particulars in accordance with the applicable laws and regulations of any relevant jurisdictions, the Board shall (with A Investor Consent) be entitled to devise such other method of offering such Allotment Shares which does not require a prospectus or listing particulars; and (ii) each of the Shareholders wishing to subscribe for the Allotment Shares under this Article 5.6 acquires the same proportion of any other shares, bonds, PECs, loan notes or other securities or Shareholder instruments acquired by the A Investor or, to the extent that the A Investor does not propose to subscribe for Allotment Shares, proposed to be acquired by the Proposed Allottee, and in the same proportions and on the same terms as the A Investor or, to the extent that the A Investor does not propose to subscribe for Allotment Shares, proposed to be acquired by the Proposed Allottee. The Allotment Notice shall specify that, subject to paragraph (I), the Shareholders shall have a period of fifteen Business Days from the date of such notice within which to apply for some or all of the Allotment Shares (the "Subscription Period").
- (C) It shall be a further term of the offer that, if there is competition within any class of Shareholder for the Allotment Shares treated as having been offered to that class, such Allotment Shares shall be treated as offered among such class of Shareholder in proportion (as nearly as may be) to their respective existing holding of Shares of the class to which the offer is treated as being made (the "Proportionate Allocation"). However, in his application for Allotment Shares a Shareholder may, if he so desires, indicate that he would be willing to purchase a particular number of Shares in excess of his Proportionate Allocation ("Extra Allotment Shares").
 - (D) The Company shall allocate the Allotment Shares as follows:
- (i) if the total number of Allotment Shares applied for is equal to or less than the available number of Allotment Shares, each Shareholder shall be allocated the number applied for in accordance with his application; or
- (ii) if the total number of Allotment Shares applied for is greater than the available number of Allotment Shares, each Shareholder shall be allocated his Proportionate Allocation or such lesser number of Allotment Shares for which he has applied and applications for Extra Allotment Shares shall be allocated in accordance with such applications or, in the event of competition, among those Shareholders applying for Extra Allotment Shares in such proportions as equal (as nearly as may be) the proportions of all the Shares of the same class held by such Shareholders.
- (E) Allocations of Allotment Shares made by the Company pursuant to this Article 5.4 shall constitute the acceptance by the persons to whom they are allocated of the offer to subscribe those Shares on the terms offered to them, provided that no person shall be obliged to take more than the maximum number of Allotment Shares that he has indicated to the Company, pursuant paragraph (D), he is willing to purchase.
- (F) The Company shall forthwith upon allocating any Allotment Shares give notice in writing (a "Subscription Notice") to each person to whom Allotment Shares have been so allocated of the number of Allotment Shares allocated and the aggregate price payable for them. Completion of the subscription for those Allotment Shares in accordance with the Subscription Notice shall take place within five Business Days of the date of the Subscription Notice whereupon the general meeting of Shareholders shall, upon payment of the price due in respect thereof, issue those Allotment Shares



specified in the Subscription Notice to the persons to whom they have been allocated and the Board shall insert such persons name in the Company's Register of Shareholders.

- (G) If all the Allotment Shares are not allotted by reference to the provisions of paragraphs (A) to (F) (inclusive), the Company shall within three months of the exhaustion of such provisions, allot to the Proposed Allottee any unallotted Allotment Shares but only at any price not less than the Subscription Price and on terms which are no more favourable to the Proposed Allottee than those offered to the Shareholders including without limitation, the terms referred to in Article 5.6 (B)(ii).
 - (H) The provisions of this Article 5.4 shall not apply:
- (a) if and for so long as a Default Circumstance exists and has not been waived (subject to compliance with paragraph (I));
 - (b) in relation to any Defaulting Shareholder;
 - (c) in respect of the issue of any Reserved Shares;
 - (d) in respect of the issue of Acquisition Shares;
- (e) where such issue is carried out as part of an Initial Public Offering or secondary offering or any restructuring of the Group prior to and as part of an Initial Public Offering or recapitalisation of the Group in each case where each Shareholder holds the same proportionate economic entitlement of the Group before and after such restructuring.
- (I) The Company may reduce the notice period in paragraph (B) to nil (0) Business Days or issue Shares pursuant to paragraph (H)(a), provided that the subscriber for such Shares agrees to offer each other Shareholder the opportunity to acquire such number of Shares from it as he would have been entitled to subscribe for during the 15 Business Day period set out in paragraph (B) (provided that no subscription had been made by him), for 60 days following the issue to the subscriber, and the provisions of this Article 5.6 shall apply to such opportunity to acquire Shares mutatis mutandis.

Art. 6. Transfer of Shares - General.

- 6.1 Shares may only be transferred in accordance with the provisions of Articles 6 to 6-3.
- 6.2 Except if otherwise provided by law and notwithstanding any other provisions set forth below, transfers of Shares to non-Shareholders are subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- 6.3 Any transfer or purported transfer of any Share in breach of this Article 6 shall be void and shall have no effect and the Board shall not register any transfer of Shares in breach of this Articles 6.
- 6.4 The transfer of any Share or beneficial interest in any Share is only effective with the prior written consent of the A Investor Majority or if permitted under Articles 6.5 and 6.6.
 - 6.5 The following transfers by an Investor are permitted under this Article 6.5:
- (a) in the case of an Investor which is an undertaking, a transfer to an Affiliate of that Investor (including, in the case of a B Investor, partners whose investment in Securities is managed by Exponent Private Equity LLP and, in the case of the A Investor, a limited partner in any Fund managed or advised by Providence Equity Partners LLC) provided that the transferee agrees with the Company that if the transferee ceases to be an Affiliate or such a limited partner of the Investor, all its Shares will be transferred back to such Investor or another Affiliate of such Investor;
- (b) any transfer of Shares by a Shareholder which is a Fund or by its trustee, custodian or nominee or by its Investment Holding Company or Co-investor to any:
 - (i) trustee, nominee or custodian for such Fund and vice versa;
- (ii) unit holder, shareholder, partner, participant, manager or adviser (or an employee of such manager or adviser) in any such Fund;
 - (iii) Fund, or its trustee, nominee or custodian, managed or advised by the same manager or adviser as any such Fund;
 - (iv) Co-investor or its trustee, nominee or custodian thereof; or
 - (v) Investment Holding Company or any trustee, nominee or custodian thereof;
- (c) a transfer on or after an Initial Public Offering (subject to customary lock-up agreements as required by relevant securities laws, rules or regulations or pursuant to any shareholders agreement that may exist from time to time between the Shareholders or as reasonably required by the financial advisers of the Board);
 - (d) where that transfer is pursuant to and in accordance with Article 6-2 (Tag-along) and 6-3 (Drag-along); or
- (e) where the transfer is to a person who will be, or is, appointed as a chairman and/or non-executive director and/or other employee/member of management of and/or consultant to a Group Member.
 - 6.6 The following transfers by a Manager are permitted under this Article:
 - (a) any transfer approved by the A Investor Representative;
 - (b) any transfer pursuant to and in accordance with Article 6-2 (Tag-along) and Article 6-3 (Drag-along);
 - (c) any transfer required by Article 6-1 (Mandatory Transfers);
- (d) a transfer on or after an Initial Public Offering (subject to customary lock-up agreements as required by relevant securities laws, rules or regulations or pursuant to any shareholders agreement that may exist from time to time between the Shareholders or as reasonably required by the financial advisers to the Board);



- (e) any transfer of 50% of a Managers' Shares to a Manager's Spouse or adult child. If, following such a transfer, a person ceases for whatever reason to be a Spouse they shall immediately transfer all of the Shares back to the original transferor of such Shares (the "Original Transferor") at the same price as that paid by such person on their initial receipt of the Shares transferred pursuant to this Article 6.6. If such Spouse fails to transfer such Shares in accordance with this Article 6.6, any Director shall be authorised to do all such actions and execute all documents necessary to effect the transfer of such Shares and Article 6-1(H) shall apply to such Shares as if the Spouse was a Defaulting Shareholder;
 - (f) a transfer of 50% of a Manager's Shares or to a Family Trust;
- (g) in the case of Shares held for the time being on a Family Trust, any transfer back to the Shareholder or a Spouse or adult child or Manager who is a beneficiary under the Family Trust and, on a change of trustees, to the trustees for the time being of the Family Trust provided that:
- (h) no such transfer can be made without prior written confirmation that an A Investor Director (acting reasonably and in good faith) is satisfied:
- (A) with the terms of the trust instrument relating to such Family Trust and in particular with the powers of the trustees pursuant to such instrument;
 - (B) with the identity of the proposed trustees; and
- (C) that no costs incurred in connection with the setting up or administration of the relevant Family Trust are to be paid by the company; and
- (i) if and whenever any such Shares are to cease to be held by a Family Trust (otherwise than as a result of a transfer to a Manager who is a beneficiary under such Family Trust or back to a Shareholder or adult child or a Spouse of such individual) the trustees shall be bound by the mandatory transfer provisions set out in Article 6-1 and
- (j) the terms of paragraph (e) shall apply in respect of any transfer to a Spouse of any Shareholder being a beneficiary under the Family Trust, save that references to the "Original Transferor" shall be deemed to be references to the relevant Family Trust; or
- (k) a transfer by the trustee(s) of an employee benefit trust formed by a Group member in favour of any person as approved in writing by the Remuneration Committee with the prior written approval of an A Investor Director.

Transfers pursuant to Articles 6.3 to 6.6 shall not be permitted if the proposed transferor is a Former Employee or a Leaving Shareholder.

- 6.7 Articles 6.3 to 6.6 cease to apply (except in relation to Shares which are in the process of being transferred) upon the occurrence of a Sale or an Initial Public Offering.
 - 6.8 The Board may refuse to register the transfer of a Share if it suspects that the proposed transfer may be fraudulent.
 - 6.9 Any A Shares that are transferred to a Manager shall be redesignated as B Shares.
- 6.10 Subject to Article 6.5, there shall be no transfer of any direct, indirect or beneficial interest in any Investor by any Person unless such transfer would be permitted under Article 6.5 if it was a transfer by the Investor.
- 6.11 If the Company or an Investor becomes aware of any breach of Article 6.10, the Investor in respect of which an indirect interest has been transferred (the "Forfeiting Investor") may be required to transfer all or a portion of their Shares ("Forfeited Securities") in accordance with Articles 6.11 to 6.13 inclusive. The Company or relevant Investor shall promptly deliver a written notice (a "Mandatory Transfer Offer Notice") to each other Shareholder ("Recipient") that such Shareholder is entitled to acquire a proportion of the Forfeited Securities equal to such Recipient's Percentage Interest at that time as a proportion of the aggregate Percentage Interests of all Recipients (the "Mandatory Transfer Relevant Amount"), at a price per Share equal to 50% of fair market value of the Forfeited Securities at the date of the Mandatory Transfer Offer Notice (as determined by the UK Topco Board acting reasonably) (the "Mandatory Offer Price"). The Mandatory Transfer Offer Notice shall invite each Recipient to apply to purchase: (i) all or any portion of their Mandatory Transfer Relevant Amount; and (ii) (if they become available as a result of any Recipients not wishing to purchase all of their Mandatory Transfer Relevant Amount) any Forfeited Securities in excess of their Mandatory Transfer Relevant Amount, in each case, within twenty (20) Business Days of the following the date of the Mandatory Transfer Offer Notice (the "Mandatory Transfer Offer Period"). The Company shall allocate the relevant proportion of Forfeited Securities to each Recipient which submits an application to the Company within the Mandatory Transfer Offer Period stating the proportion of the Mandatory Transfer Relevant Amount which the Recipient wishes to acquire and providing payment in full for such amount of Forfeited Securities. If any Recipient fails to submit an application to the Company within the Mandatory Transfer Offer Period, it shall be deemed to have declined the invitation to purchase any Forfeited Securities. If and to the extent that any Recipient has submitted an application for less than their Mandatory Transfer Relevant Amount or has or is deemed to have declined the invitation to purchase any Forfeited Securities (together, such unallocated Forfeited Securities, being referred to as the "Excess Forfeited Securities"):
- (a) such Excess Forfeited Securities shall be allocated to each Recipient wishing to purchase Forfeited Securities in excess of their Mandatory Transfer Relevant Amount, in proportion to such Recipient's Percentage Interest for the time being as a proportion of the aggregate Percentage Interests of those Recipients who have submitted an application to purchase any part of such Excess Forfeited Securities (provided that any allocation made under this clause shall be made so as not to result in any Recipient being allocated more Forfeited Securities than it wishes to purchase); and



- (b) any remaining Excess Forfeited Securities shall continue to be allocated on this basis until either all the Forfeited Securities have been allocated or all requests for extra Forfeited Securities have been satisfied.
- 6.12 Following the expiry of the Mandatory Transfer Offer Period (or, as the case may be, following election and payment (if applicable) by any Recipient for any Excess Forfeited Securities pursuant to Article 6.11), the Forfeiting Investor shall sell the amount of Forfeited Securities which the Recipients applied for in accordance with Article 6.11 at the Mandatory Offer Price to the relevant Recipients. Each member of the Board is individually authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of the Forfeiting Investor such documents as are required to transfer such Forfeited Securities to the relevant Recipient (provided that any Director(s) appointed by the Forfeiting Investor(s) shall be excluded from such authority), and following such transfer shall update the Register of Shareholders accordingly.
- 6.13 Immediately on the occurrence of any breach of Article 6.10, any and all specific rights of the Forfeiting Investor attaching to their holding of Shares pursuant to these Articles (including, without limitation, rights to nominate for appointment managers and/or observers and any and all rights of consent in relation to any matter) shall cease to apply in respect of such Forfeiting Investor.

Art. 6-1. Mandatory transfers.

- (A) A Leaving Shareholder shall, unless the A Investor Majority consents in writing to the contrary within 10 Business Days of the Cessation Date, be bound to transfer the Leaver Shares and shall immediately be deemed to have served a Transfer Notice offering to transfer the Leaver Shares to the person(s) and at the price(s) determined in accordance with these Articles and specified in the Leaver Notice. Any dispute as to the price to be paid for the Leaver Shares shall not invalidate any Transfer Notice served or deemed to be served under this Article 6-1 and the Leaving Shareholder shall remain bound to transfer the Leaver Shares. If there is a dispute as to price the Leaving Shareholder's remedies shall only extend to claiming the difference in the price due in accordance with these Articles and the price paid and no Leaving Shareholder shall be entitled to injunctive relief, relief from forfeiture or other similar remedies.
- (B) If at any time a Former Employee becomes the holder of any Leaver Shares in the Company by virtue of any rights or interests acquired by him (or any Related Person) whilst he was a Director or employee, he (and any such Related Person) is, unless the A Investor Majority consents in writing to the contrary within 10 Business Days of the date on which he becomes the holder of any such Leaver Shares, deemed to have served a Transfer Notice on the date of and at the provisional price specified in the Leaver Notice. If there is a dispute as to price the Former Employee's remedies shall only extend to claiming the difference in the price due in accordance with these Articles and the price paid and no Former Employee shall be entitled to injunctive relief, relief from forfeiture or other similar remedies.
- (C) For the purpose of specifying the price in the Leaver Notice, the A Investor Majority must have regard to the provisions of paragraphs (D) to (L) save that, for the purposes of the Leaver Notice, if the price cannot be agreed in accordance with paragraph (E), the A Investor Majority may reasonably determine that a Former Employee is a Good Leaver or a Bad Leaver without such determination having been agreed with the Former Employee or otherwise determined by any third party (including any court or tribunal).
- (D) The person(s) to which Leaver Shares are to be transferred under paragraphs (A) and (B) shall be any of the following as specified in writing by the A Investor Majority (and for the avoidance of doubt such transferee(s) shall not in any event be an Investor or an Affiliate of an Investor):
- (a) a person or persons, if any, replacing (directly or indirectly) the employee or director of a Group member provided that such replacement is found within six months after the date of the Transfer Notice; and/or
 - (b) a then current or new employee, director or consultant of the Group; and/or
- (c) a nominee for the benefit of a replacement employee or director of a Group member or the employees of the Group in accordance with the decision of an A Investor Director; and/or
- (d) an employee benefits trust for the benefit of replacement employees or directors of a Group member or generally for the beneficiaries of the trust in accordance with the decision of the Remuneration Committee.
- (E) Notwithstanding the price specified in the Leaver Notice (which will apply at the time of the transfer of the Leaver Shares) the price which is ultimately payable for a Leaving Shareholder's and/or a Former Employee's Shares must be in relation to the Leaver Shares (excluding D Shares) held by the Leaving Shareholder or a Former Employee, the price agreed between the Leaving Shareholder or Former Employee (as the case may be) and an A Investor Director or, if no such agreement is reached within 10 Business Days of the Market Value Date, the amount payable on the application of paragraph (F) to (L) (each inclusive).
- (F) In the case of a Leaving Shareholder or Former Employee who ceases to be a Manager and/or Director and/or employee of a Group member and who is a Good Leaver the amount payable for the Leaver Shares shall be:
 - (a) £1 in aggregate for all D Shares; and
 - (b) for all C Shares as set out in the table below:

Date on which Manager vesting measured (being the date of his service of notice to

Proportion

of interest in

terminate his employment contract on, or being served such notice by, his employer),

in C Shares to

to be



	transferred	transferred
	at Market	at lower of
	Value,	Subscription
	increasing	Amount per
	on a	Share and
	stepped	Market
	basis	Value
		decreasing
		on a
		stepped
		basis
Before first anniversary of acquisition of C Shares	0%	100%
On or after the first anniversary of acquisition of C Shares but		
prior to the second anniversary of acquisition of C Shares	30%	70%
On or after the second anniversary of acquisition of C Shares but		
prior to the third anniversary of acquisition of C Shares	60%	40%
On or after the third anniversary of acquisition of C Shares but		
prior to the fourth anniversary of acquisition of C Shares	80%	20%
On or after the fourth anniversary of acquisition of Shares or on an Exit	100%	0%

provided that, in the case of any Leaver Shares which were originally acquired by that Leaver (or that Leaver's Permitted Transferor, as the case may be) by way of transfer rather than allotment, references to the subscription value per share shall, in relation to those Shares, be deemed to be references to the amount paid by such Leaver on such transfer.

- (G) In the case of a Leaving Shareholder or Former Employee who is a Bad Leaver:
- (a) £1 in aggregate for all D Shares; and
- (b) the amount payable for the C Shares, whether vested or unvested, shall be the lower of Subscription Amount per Share and Market Value; and
- (c) the interest on his Shareholder Loans shall be reset to LIBOR for the period from the date the Leaving Shareholder or Former Employee serves notice to terminate his employment contract on, or is served such notice by, his employer, until such Shareholder Loans are repaid or redeemed.
 - (H) The A Investor Majority may:
- (i) agree in writing to designate a Former Employee, who would otherwise be a Bad Leaver as a Good Leaver or allow that individual to retain some or all of the Leaver Shares (subject always to the provisions of paragraph (O)), regardless of the circumstances surrounding his ceasing to be an employee and/or Director of a Group member; or
- (ii) in respect of a Former Employee who, at any time during the Undertaking Period breaches any of his obligations pursuant to any undertakings taken in a shareholders agreement entered into between the Shareholders from time to time in any material respect, agree in writing to designate a Former Employee a Bad Leaver regardless of the circumstances surrounding his ceasing to be an employee and/or director of a Group member (a "Re-classified Bad Leaver").
- (I) If, at any time, a Former Employee becomes a Re-classified Bad Leaver, without prejudice to any other rights or remedies which any Group member may have, the Re-classified Bad Leaver shall:
 - (a) not be entitled to retain or receive the Good Leaver Excess Amount; and
- (b) if required to do so in writing by the Remuneration Committee, immediately repay the amount of the Good Leaver Excess Amount to the purchaser of the Leaver Shares.
- (J) The "Market Value" in respect of the C Shares shall be calculated as at the Market Value Date (as defined under paragraph (K) below) shall be the cash proceeds that the holder of C Shares would be entitled to receive following a hypothetical sale of 100% of the share capital of the Company on the basis of an arm's length transaction between a willing buyer and a willing seller of a going concern: valuing the relevant C Shares, as appropriate as a rateable proportion of the total value of all the issued Shares without any premium or discount being attributed to the percentage of the issued share capital of the Company which they represent or any of the restrictions on transfer applying to the Leaver Shares and applying the waterfall of payments on a distribution set out in Article 13.4. To the extent the Market Value is not agreed pursuant to paragraph (E), it shall be calculated from the equity value of the Company as set out in the last quarterly valuation of the business conducted by Providence Equity Partners LLC for the purposes of reporting to the investors of the A Investor (a copy of which will be provided to the Leaving Shareholder or Former Employee) and accepted by the Leaving Shareholder or Former Employee, or, failing such acceptance within 30 days of the date of receipt of such valuation, as determined by the Independent Valuer as being in its opinion the Market Value of the Leaving Shareholder or Former Employee.
- (K) Any determination of Market Value shall be based only on facts and circumstances existing as at the earlier of: (i) the date that the Leaving Shareholder or Former Employee ceases employment; and (ii) 12 months after the date on



which the Leaving Shareholder or Former Employee serves notice to terminate his employment contract on, or being served such notice by, his employer (whichever is earlier, the "Market Value Date"). The Independent Valuer shall make its determination based on the criteria set out in paragraph (J) and such other criteria as the Independent Valuer may consider appropriate.

- (L) The Independent Valuer shall act as an expert and not as an arbitrator and his decision shall be final and binding on the Company and its Shareholders (and all persons claiming to have an interest in the Leaver Shares), except in the case of manifest error. The Leaving Shareholder or Former Employee or Related Person and the A Investor Director may make representations to the Independent Valuer in respect of the determination of the Market Value of the Leaver Shares.
- (M) Any dispute as to the price to be paid for the Leaver Shares shall not invalidate any Transfer Notice served or deemed to be served and the Leaving Shareholder and/or Former Employee shall remain bound to transfer the Leaver Shares on the terms of the Transfer Notice and the Leaver Notice. If there is a dispute as to price, the Leaving Shareholder's and/or Former Employee's remedies shall only extend to claiming the difference in the price due in accordance with these Articles to the Leaving Shareholder and/or Former Employee in respect of the Leaver Shares and the price actually paid to the Leaving Shareholder and/or Former Employee in respect of the Leaver Shares and no Leaving Shareholder and/or Former Employee shall be entitled to injunctive relief, relief from forfeiture or other similar remedies.
- (N) All amounts payable to a Leaving Shareholder or Former Employee which are to be funded by the Company or a member of its Group (for example the funding of an employee benefit trust by the Company to acquire the Leaver Shares) shall be paid in cash upon the completion of the transfer of the Leaver Shares or, at the determination of the A Investor, loan notes or PECs ("Leaver Loans"), save that where the consideration is Leaver Loans, the Leaving Shareholder or Former Employee shall always receive an amount of cash equal to the tax payable in respect of the sale of the Leaver Shares, provided that the Company, the Leaving Shareholder or Former Employee and, shall if necessary roll over Manco C Shares or Manco D Shares as appropriate into loan notes on a tax free basis and shall not do anything unless required by law or pursuant to any shareholders agreement which may exist from time to time between the Company and the Shareholders that might crystallise a tax charge on the same.
- (O) Leaver Loans of a Good Leaver will accrue interest (compounding annually) at LIBOR from the date of issue of such Leaver Loans until the date of payment, such interest being payable at the same time as the payment of the principal sum. Leaver Loans of a Bad Leaver shall not accrue interest.
- (P) Leaver Loans will be repaid on an Exit at the lower of: (i) principal of the Leaver Loan together with accrued interest thereon (if applicable); and (ii) the amount which the Leaving Shareholder or Former Employee's C Shares and D Shares would have been entitled to on an Exit had they been held by the Leaving Shareholder or Former Employee at the time of the Exit.
- (Q) The following provisions apply to a Defaulting Shareholder who fails to comply with the terms of the Transfer Notice. The:
- (a) Defaulting Shareholder shall consent to, vote for, raise no objections to and waive any applicable rights in connection with the Leaver Shares (other than rights act on the Article 6-1) and shall be required to take all lawful actions with respect to the Transfer Notice as are required by the Directors to facilitate the transfer of the Leaver Shares in compliance with this Article 6-1;
- (b) Company shall be constituted the agent of the Defaulting Shareholder for taking such actions as are necessary to effect the transfer of the Leaver Shares in favour of the relevant transferee(s) as agent on behalf of the Defaulting Shareholder;
- (c) Directors may authorise an officer of UK Topco or a Shareholder to execute and deliver on behalf of such Defaulting Shareholder all or any necessary documents in respect of his Leaver Shares;
- (d) Company may receive any purchase money due to the Defaulting Shareholder in trust for such Defaulting Shareholder (without any obligation to pay interest) which shall be held by the Company in a separate bank account on trust for the Defaulting Shareholder pending receipt from the Defaulting Shareholder of the relevant transfer form; and
- (e) Company may receive the purchase money for the Defaulted Leaver Shares and may authorise any Director to execute, complete and deliver a transfer of the Defaulted Leaver Shares.
- (R) Receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to the transferee(s) and after entry in the Register of Shareholders of the name of the transferee(s) the validity of the transfer to the transferee(s) shall not be questioned by any person.

Art. 6-2. Tag Along.

(A) Subject to Articles 6.5 and 6.6, no transfer of any Shares (or any interest in any Shares) may be made by any Selling Shareholder(s) if it would result in a Proposed Tag-along Transfer unless the Acquirer has first made a legally binding and irrevocable (prior to expiry of the period in paragraph (E) below) written offer in accordance with this paragraph (A) and paragraph (D) (which is conditional only to the extent that the transfer agreed by the Selling Shareholder(s) is conditional) to the Non-Selling Shareholders to purchase such number of their Shares as is proportionate to the number being sold by the Selling Shareholder(s) as a proportion of the total number being sold by the Selling Shareholder(s) at the Notified Price, taking into account Article 13.4, and on no less preferential terms and conditions (including time of payment, form



of consideration, representations, warranties, covenants and indemnities (if any)) (provided they are given on a several basis) as to be paid and given to and by the Selling Shareholder(s).

- (B) Subject to Articles 6.5 and 6.6, other than where paragraph (A) applies, no transfer of any Shares (or any interest in any Shares) may be made by the Selling Shareholder(s) unless the Acquirer has first made a written offer in accordance with this paragraph (B) to the Original B Investors to purchase such number of their Shares as is proportionate to the number being sold by the Selling Shareholder(s) as a proportion of the total number being sold by the Selling Shareholder (s) at the Notified Price, subject to any adjustment pursuant to Article 13.4, and on no less preferential terms and conditions (including time of payment, form of consideration, representations, warranties, covenants and indemnities (if any)) (provided they are given on a several basis) as to be paid and given to and by the Selling Shareholder(s). The right in this paragraph (B) of the Original B Investors to tag- along in circumstances where there is not a Proposed Tag-along Transfer is personal to the Original B Investors and is not capable of being transferred to any transferee of the Shares held by the Original B Investors, except to transferees pursuant to Article 6.5.
- (C) Each Selling Shareholder is responsible for his or its proportionate share of the costs of the Proposed Tag-Along Transfer to the extent not paid or reimbursed by the Group or the Acquirer by reference to the gross proceeds which would otherwise be received by such Shareholder but for the operation of this paragraph (C), and any such costs required to be paid by the Selling Shareholder may be taken from the consideration such Selling Shareholder is entitled to under the Proposed Tag-Along Transfer.
- (D) The Selling Shareholder(s) must give written notice to each Non-Selling Shareholder of each Proposed Tag-along Transfer at least five Business Days prior to signing a definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer providing details of the Acquirer and its proposed price and, to the extent it is able, the other terms and conditions and must be open for acceptance for at least 10 Business Days from the date of such notice.
- (E) The written offer required to be given by the Acquirer under paragraph (B) must be given not more than ten Business Days after the signing of the definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer and must be open for acceptance for at least five Business Days after the date of the written offer. The Selling Shareholder(s) must deliver or cause to be delivered to the Non-Selling Shareholders and the Manco Shareholders (as the case may be) copies of all transaction documents relating to the Proposed Tag-along Transfer promptly as the same become available.
- (F) If a Non-Selling Shareholder or Manco Shareholder wishes to accept the Acquirer's offer under paragraphs (A) or (B), it must do so by means of a written notice to the Selling Shareholder(s) indicating its acceptance of the offer in respect of all of the number of its Shares specified in the written offer. If the Tag-Along Notice is accepted the Proposed Tagalong Transfer shall be conditional upon the Selling Shareholders sale and shall be completed at the same time as that sale.
- (G) If some or all of the Non-Selling Shareholders do not accept such offer within the Acceptance Period, the Proposed Tag-along Transfer is permitted to be made:
 - (ii) within 45 Business Days after the expiry of that period;
- (iii) so long as it takes place on terms and conditions no more favourable in any respect (including as to the price) to the Selling Shareholder(s) than those stated in the original written offer under clause (A); and
 - (iv) on the basis that all of the Shares proposed to be sold under the Proposed Tag- along Transfer are transferred.
 - (H) The provisions of paragraphs (A) and (B) will not apply to any transfers of Shares:
 - (a) in respect of which a Drag-Along Notice has been served; or
 - (b) which is a Permitted Transfer.

Art. 6-3. Drag Along.

- (A) If the Majority Selling Shareholders agree terms for a Proposed Drag-Along Sale with a Third Party Purchaser (the "Majority Selling Shareholders") then, on receipt of written notification from the Majority Selling Shareholders, all the Dragged Shareholders are bound to transfer their Shares to the Third Party Purchaser on the same terms and in the same proportions as agreed by the Majority Selling Shareholders (save as provided in paragraphs (C), (D) and (F) (inclusive)).
- (B) Each Dragged Shareholder shall transfer the legal and beneficial title to its dragged Shares to the Third Party Purchaser(s) on the terms of this Article, by delivering to the Company on or before the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale:
- (i) if a certificate(s) has been issued, the relevant certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board); and
- (ii) a duly executed sale agreement in a form agreed by the A Investor Majority under which the Dragged Shareholder will provide the same representations, warranties, covenants and indemnities (if any) with respect to its title to, and ownership of, the relevant Shares as the Majority Selling Shareholders and will transfer on the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale, the legal and beneficial title to the dragged Shares to the Third Party Purchaser free from all Security Interests and with full title guarantee.
- (C) Each Dragged Shareholder is responsible for his or its proportionate share of the costs of the Proposed Drag-Along Sale to the extent not paid or reimbursed by the Third Party Purchaser or the Group by reference to the gross



proceeds which would otherwise be received by such Dragged Shareholder but for the operation of this paragraph (C), and any such costs required to be paid by the Dragged Shareholder may be taken from the consideration such Dragged Shareholder is entitled to under the Proposed Drag-Along Sale.

- (D) The Drag-Along Notice must set out the number of Shares proposed to be transferred, the name and address of the proposed Third Party Purchaser, the proposed amount, if any, and form of consideration and any other terms and conditions of payment offered for the Shares. The price per D Share shall not exceed the nominal value per D Share. The Drag-Along Notice may make provision for the Dragged Shareholders to elect to receive consideration in the form of shares or loan notes on different terms to those agreed by the Majority Selling Shareholders, and the proposed Third Party Purchaser may offer a loan note and/or share and/or cash alternative to some or all of the Majority Selling Shareholders and/or the Dragged Shareholders (provided always that the Dragged Shareholders have the option not to accept such offer from the Third Party Purchaser and instead to receive all their consideration in cash). The Drag-Along Notice must specify a date, time and place for the Dragged Shareholders to execute transfers and pre-emption waivers in respect of their Shares, being a date which is not less than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice has been received (and not earlier than the transfers by the Majority Selling Shareholders). The Drag-Along Notice must be conditional upon completion of the sale by the Majority Selling Shareholders. A Drag-Along Notice shall be valid for a period of 6 months from the date of issue.
 - (E) If
- (i) the B Investors are prevented from accepting the same securities as the A Investor is receiving as consideration for a Proposed Drag-Along Sale due to:
- (i) regulatory restrictions; or (ii) restrictions imposed on the B Investors' Funds (which would otherwise hold such securities) by the fund documents of such Funds; or
- (ii) accepting the same securities as the A Investor would result in material taxation for the B Investors (whether on acquisition of, or by virtue of holding, those securities) which is disproportionate to that would be incurred by the A Investor,

then the B Investors may elect to receive cash only for the sale of their Shares pursuant to the Proposed Drag-Along Sale.

- (F) If a Dragged Shareholder does not, within five Business Days of the date of the Drag-Along Notice (or on the date specified in the Drag-Along Notice if later than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice) execute transfers and pre-emption waivers in respect of his Shares (the "Drag-Along Defaulting Shareholder"), then the transfer of such Drag-Along Defaulting Shareholders' Securities shall be realised by and take effect by written notice from the A Investor Majority to the Company confirming that the conditions for the drag-along right under this Article 6-3 have been complied with. Upon receipt of such notice by the Company, the transfer shall take effect and be realised and the Company shall transfer the relevant Shares and make due inscription thereof in the Company's Registers of Shareholders. Without prejudice to the foregoing, each member of the Board (individually) is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Dragged Shareholder each of the documents referred to in paragraph (B) and on the same terms as those accepted by the Majority Selling Shareholders (including, without limitation, the same form of consideration, which may include shares and/or other security issued by the Third Party Purchaser) and, against receipt by the Company (on trust for the Shareholder) of the consideration payable for the Shares. After the Third Party Purchaser or its nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings may not be questioned by any person.
- (G) Following the issue of a Drag-Along Notice, if any person becomes a New Member, a Drag-Along Notice is deemed to have been served upon the New Member on the same terms as the previous Drag-Along Notice. The New Member will be bound to sell and transfer all such Shares acquired by him or it to the Third Party Purchaser or as the Third Party Purchaser may direct and the provisions of this paragraph (G) shall apply (with necessary modifications) to the New Member save that completion of the sale of such Shares shall take place immediately following the registration of the New Member as a holder of Shares.
- **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

The sole manager or as the case may be the Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the Board. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The managers shall be appointed among candidates proposed by the A Investor.



In the case of more than one manager, the managers constitute a Board. Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least 8 Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. An agenda of the business to be transacted at the relevant meeting (together with any papers to be circulated or presented to the managers) shall be sent to the managers at least 5 Business Days before the relevant meeting.

The general meeting of Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The quorum for meetings of the Board shall be any two managers.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a Board by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the Board or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Each of:

- (a) the Original B Investors (acting together); and
- (b) Managers holding a majority of the C Shares (either indirectly through Manco or the beneficial interest in C Shares held by the Trustee as bare nominee),

may from time to time appoint an observer (the "Observer") to attend meetings of the Board. Each Observer must be given (at the same time as the managers of the Board) notice of all meetings of the managers of the Board and all committees of the Board and all agendas, minutes and other papers relating of the Board or any committee of the Board but may not in any circumstances vote any matter. The Company must reimburse all reasonable expenses of the Observes properly incurred in performance of their functions. If an Observer is an employee or director of any Group member and ceases to be an employee or is suspended from employment, he shall be removed as an Observer (and as a consequence of (and pending) such removal shall not be notified of or entitled to participate in Board meetings or receive a copy of Board papers or minutes of Board meetings) and may be replaced by the Managers pursuant to the paragraph (b) above. The right of the Original B Investors to appoint an Observer is personal to the Original B Investors (and is not capable of being transferred to any transferee of the Securities held by the Original B Investors, except to transferees pursuant to Article 6.5 and shall cease when the Original B Investors become Minority Shareholders and any Observer appointed at the time shall be automatically removed.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.



No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st April of each year and ends on 31 st March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st March 2014.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions.

- 13.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 13.2. The Shareholders may, upon proposal of the manager, or as the case may be the Board, decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders.

- 13.3. The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
 - 13.4. Any distribution to be made pursuant to this Article 13 shall be made in accordance with the following provisions:



- (A) The aggregate Net Proceeds of a Liquidity Event to the extent that they are distributable to the holders of Shares shall be allocated as follows and in the following order of priority:
- (a) first, on a pro rata basis, to the holders of the PECs, in redeeming or otherwise repaying the principal amount of the PECs together with all accrued and unpaid yield thereunder;
 - (b) second, any remaining Net Proceeds (the "Remaining Proceeds") shall be distributed as follows:
- (i) if, before the operation of this paragraph but following the distribution of the Net Proceeds, the A Investor would have received in aggregate a Return of up to but less than 2.5 (including any amounts received pursuant to paragraph (A) (a)) as of such date, the Remaining Proceeds shall be distributed such that: (x) the holders of the C Shares as a class receive 62.5% of their Proportionate Share of the Remaining Proceeds; and (y) the holders of A Shares and B Shares receive the remaining Remaining Proceeds in the proportion that the number of A Shares and B Shares they hold bears to the total number of A Shares and B Shares in issue at that time;
- (ii) if, before the operation of this paragraph but following the distribution of the Net Proceeds, the A Investor would have received a Return of equal to or more than 2.5, but less than 4.0 (including any amount received pursuant to paragraph (A)(a)), as of such date, the Remaining Proceeds shall be distributed such that: (x) the holders of the C Shares as a class receive between 62.5% and 100% of their Proportionate Share of the Remaining Proceeds, increasing on a straight line basis as the Return received by the A Investor increases from 2.5 to 4.0; and (y) the holders of A Shares and B Shares receive the remaining Remaining Proceeds in the proportion that the number of A Shares and B Shares they hold bears to the total number of A Shares and B Shares in issue at that time; or
- (iii) if the A Investor receives a Return of equal to or more than 4.0 (including any amounts received pursuant to paragraph (A)(a)) as of such date, the Remaining Proceeds shall be distributed to all Shareholders such that each receives his or its Proportionate Share,

and for the purposes of this Article 13.4, "Proportionate Share" shall mean the proportion that the number of A Shares, B Shares and C Shares a Shareholder holds bears to the total number of A Shares, B Shares and C Shares in issue at that time.

- (B) If, on a Liquidity Event, the A Investor is to receive proceeds other than cash or in the form of securities immediately realisable in cash other than Listed Shares ("Non-cash Proceeds"), the A Investor shall:
- (a) only determine the Return at the time such Non-cash Proceeds are realised in cash by reference to: (i) the aggregate Net Proceeds at the time of the Liquidity Event (if any); and (ii) the value of such Non-cash Proceeds at the time such Non-cash Proceeds are realised in cash by the A Investor; and
- (b) procure that: (i) upon the receipt of Net Proceeds at the time of a Liquidity Event; and (ii) the A Investor realising cash proceeds from such Non-cash Proceeds, the aggregate Net Proceeds are allocated in the manner set out in paragraph (A) and will discuss in good faith and agree a mechanism to effect the same.
- (C) A direct or indirect sale of shares in the A Investor by, or any event which provides a distribution or other realisation to, any of the holders of securities in the A Investor in respect of its investment in the Group (the "Relevant Security Holder"), whether through the Company or otherwise, but not to all other holders of Securities shall be deemed to be a Liquidity Event and the amount received by the Relevant Security Holder shall be deemed to be a Return for the purposes of this Article 13.4.
 - (D) For the purpose of this Article 13.4:

"Investment Cost" means the amount subscribed and paid up on Completion by the A Investor in respect of the Securities together with any additional amounts invested in, advanced or committed to the Company or any Group Company from time to time by the A Investor whether by way of share capital, loan or loan capital or any other form of commitment (from the date on which the commitment is entered into by the A Investor) including by way of a sponsor guarantee, to the extent such sponsor guarantee is funded (the funded amount of such guarantee to be deemed to have been invested from the date of entry into the guarantee) of any such company's obligations and including any commitment to invest;

"Liquidity Event" any event which provides a distribution or other realisation to the Shareholders in respect of any of their Shares, whether in cash, property (including shares, debentures or other securities in or issued by any third party), or securities of the Company, and whether by sale of Shares, Exit, dividend, liquidating distribution, recapitalisation or otherwise, but excluding: (i) any repurchase of Shares from the Managers pursuant to Article 6-1; and (ii) any recapitalisation or exchange of any outstanding Shares, or any subdivision (by share split, stock dividend or otherwise) of any outstanding Shares, in each case involving only the receipt of equity securities in exchange for or in connection with any such recapitalization or subdivision;

"Listed Shares" means any shares or other securities in the Company or the IPO Vehicle, as applicable, which are listed on a recognised public securities market;

"Listed Share Value" means the cash equivalent value (calculated using the Initial Public Offering price per share) represented by Listed Shares which will not be sold in an Initial Public Offering but will be retained following the Initial Public Offering;



"Net Proceeds" the aggregate amount of the cash proceeds payable or distributable to the holders of Securities in respect of such Securities on or pursuant to a Liquidity Event plus the Listed Share Value, if any, in each case following the payment of any costs, charges or expenses in respect of a Liquidity Event;

"Return" the aggregate return received by the A Investor in respect of the Securities, including all Listed Share Value, returns on Securities, dividends on Shares, special dividends, redemptions of Securities, buy backs of Securities, returns of capital, proceeds of sale or realised value on a refinancing, prior to, on or after a Liquidation, Initial Public Offering or secondary offering or Sale or otherwise, which results in a distribution of cash proceeds and/or Listed Shares, after deduction of all reasonable costs incurred by the A Investor in connection with the same (including any amounts attributable to the costs on an Exit or Initial Public Offering or secondary offering), as a multiple of their total Investment Cost in Securities including any follow-on investments in Securities (including costs associated with the same) prior to such event;

- (E) Nothing in this Article 13.4 shall be interpreted to permit double counting of any amounts in any calculation herein.
- (F) For the purpose of this Article 13.4 an A Investor includes all permitted transferees (pursuant to Article 6.5 of Securities issued to the A Investor.

Art. 14. Dissolution.

- 14.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.
- 14.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions under Article 13.4.
- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 17. Definitions.

"Acceptance Period" is the period beginning with the date of the written offer given pursuant to Article 6.2 (D) and ending not less than five Business Days after the date of the written offer;

"Acquirer" any person or group of persons acting in concert for the purposes of Article 6.2, other than an Investor or an Investor Permitted Transferee interested in acquiring Shares from a Selling Shareholder;

"A Investor Directors" the Directors appointed by the Board upon written instruction from the A Investor and "A Investor Director" means any one of them;

"A Investor Majority" A Investors together (and with their nominees) holding directly (or indirectly through their nominees and/or wholly-owned subsidiaries) more than half of the aggregate of the A Shares in issue from time to time held by the A Investors;

"A Investor Representative" a representative nominated by the A Investor(s) and notified in writing to the Company from time to time, the first A Investor Representative being P6A S.ar.l.;

"Acquisition Shares" Shares issued for the purpose of a specific acquisition of securities as approved by the Board;

"Additional Capital Injection" is required if the A Investor determines that a further investment in the Group is required;

"Affiliate" with respect to a person (the "First Person"):

- (i) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person;
- (ii) a pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person (or an Affiliate thereof);
 - (iii) a partner or an officer or employee of the First Person (or an Affiliate thereof);
- (iv) an investment fund organised by the First Person for the benefit of the First Person's (or its Affiliates') partners, officers or employees or their dependants;
 - (v) a successor trustee or nominee for, or a successor by re- organisation of, a qualified trust; or
 - (vi) where the First Person is a natural person, any person that is a connected person to the First Person;
 - "Articles" the articles of association of the Company (as amended from time to time);
- "Available Amount" the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any share premium or any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Alphabet Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of



law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Alphabet Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles.

"Bad Leaver" a person who ceases to be employed by the group for any of the following reasons:

- (i) an employee that is dismissed in circumstances justifying summary dismissal;
- (ii) ceasing to be an employee by virtue of his voluntarily resigning otherwise than in circumstances amounting to constructive dismissal; and
- (iii) where an employee becomes a Good Leaver but (in the reasonable opinion of the directors) subsequently acts in breach of a restrictive covenant in either this Agreement, his Employment Agreement or any severance agreement, in which case he or she is reclassified as a Bad Leaver and the amount payable to him is reduced accordingly or, if already paid, the excess is clawed back pursuant to Article 6-1 (I) (b);

"Board" the board of managers for the time being of the Company from time to time including any duly appointed committee thereof;

"Business Day" a day, except a Saturday or Sunday or a public holiday in the United Kingdom and Luxembourg, on which clearing banks in the City of London and the City of Luxembourg are generally open for business;

"Cessation" a Manager ceasing to be an officer and/or employee of a Group member;

"Cessation Date" the date of Cessation;

"Co-Investment Scheme" any Fund which co-invests alongside a Fund;

"Co-investor" any entity co-investing alongside a Fund that is a parallel Fund to any of the Investors or a vehicle formed to facilitate syndication;

"Control": with respect to a Person (other than an individual) means: (a) ownership of more than 50% of the voting securities of such Person; (b) the right to appoint or remove, or cause the appointment or removal of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such Person; or (c) the possession of or the entitlement to currently possess, whether held directly or indirectly, the power to manage, govern or otherwise direct the management and policies of such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person or a majority of the members thereof, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (and the term "Controlled" and "Controlling" has the meaning correlative to the foregoing);

"Default Circumstance" any of the following circumstances where the Group needs additional capital in short order including but not limited to:

- (a) where there has occurred and is continuing an event of default under (and as defined in) a finance document where such event of default has not been waived by the relevant providers of finance; and/or
- (b) where, in the reasonable opinion of the A Investor there is a reasonable likelihood of an event of default under (and as defined in) any finance document occurring and the issue of such securities is, in the reasonable opinion of the Investors, necessary to avoid the event of default occurring; and/or
- (c) any resolution for the winding up, dissolution, liquidation or administration (or similar) of any member of the Group has been proposed other than by the A Investor; and/or
- (d) the Company being in material breach of the provisions of any investment agreement which in the reasonable opinion of the A Investor has or might reasonably be expected to have a material effect on the value of their investments in the Group which requires an Additional Capital Injection to fix;

"Defaulting Shareholder" a Leaving Shareholder, Former Employee or Related Person who fails to transfer the Transfer Securities in accordance with these Articles;

"Directors" the directors of UK Topco from time to time, including the Investor Directors (if appointed) and, "Director" means any of them;

"Drag-Along Notice" notice from the Majority Selling Shareholders to each Dragged Shareholder of any Proposed Drag-Along Sale to be given as soon as practicable after reaching agreement in respect of the Proposed Drag-Along Sale;

"Dragged Shareholders" Shareholders other than the Majority Selling Shareholders;

"Exit" the date of admission of equity securities to trading on a public securities market pursuant to an Initial Public Offering or the date on which an agreement or agreements for a Sale become unconditional in all respects or a winding-up or liquidation of the Company;



"Family Member" means a Spouse or child (including step child or adopted child), parent, brother, sister, brother-in-law or sister-in-law of the Shareholder in each case for as long as such individual continues to be related to the Shareholder;

"Family Trust" the holding of up to 50% of the Shares held by a Shareholder on trust, discretionary or otherwise, under which the Shareholder or Family Member is solely interested in the Shares;

"Former Employee" a person (whether or not a member of the Company or Leaving Shareholder) who has ceased for whatever reason to be a director or employee of a Group member or is a director or employee of a Group Member who has been declared bankrupt and any Related Person of such person to whom Shares have been transferred pursuant to any of Article 6.6 (e) to (g) (both inclusive) or any nominee holder of such person (other than the Trustee);

"FPO" the Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2001; "FSMA" the Financial Services and Markets Act 2000:

"Fund": any collective investment scheme (as defined in the FSMA) or any high net worth company, high net worth unincorporated association and high value trust (each as defined in the FPO), partnership, limited partnership, pension fund or insurance company, in any such case the principal business of which is to make investments and whose business is managed by an Investment Manager and any subsidiary or parent undertaking of any of the foregoing;

"Good Leaver" a Former Employee or Leaving Shareholder who ceases to be an employee due to:

- (i) dismissal from employment without cause;
- (ii) ill health or permanent disability rendering him incapable of continued full time employment in his current position (or another comparable position), other than ill health or permanent disability arising as a result of drugs or alcohol;
 - (iii) his death;
- (iv) the UK Topco Board passing a unanimous resolution agreeing that he or she should be deemed to be a Good Leaver:
 - (v) retirement at or after normal retirement age; and
 - (vi) any other reason except where the person is a Bad Leaver.

or otherwise ceases to be a former Employee or leaving Shareholder and is deemed by the A Investor Representative to be a Good Leaver;

"Good Leaver Excess Amount" that part of any consideration paid or payable to a Re-classified Bad Leaver in excess of that which would have been paid or payable had they been classified as a Bad Leaver at the Cessation Date;

"Group" the Company and each of its subsidiary undertakings from time to time (and until it ceases to be a subsidiary undertaking) each Target Company, and "Group member" means any of them;

"Independent Valuer" a partner of at least 5 years standing, specialising in company valuations, at an accounting firm or investment bank of national or international reputation, jointly appointed by the Board and the Leaving Shareholder or Former Employee (or if no agreement can be reached as to the identity of such appointee, appointed at the request of the Board or the Former Employee or Leaving Shareholder by the then President of the Institute of Accountants in England and Wales);

"Initial Public Offering" the first public offering of any class of equity securities by the Company (or a new holding company interposed for the purposes of being a successor of the Company) in the legal form (after conversion if necessary) that results in a listing of such class of securities on a recognised public securities market, whether effected by way of an offer for sale, a new issue of shares, an introduction, a placing or otherwise;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Alphabet Shares.

"Investment Holding Company" an entity wholly or substantially wholly owned by a Fund;

"Investor(s)" the holders of A Shares;

"Investor Permitted Transferee" a transferee who has acquired Securities in accordance with the provisions of Article 6.5 (a) or 6.5 (b);

"IPO Vehicle" the entity used for an Initial Public Offering;

"Leaver Notice" a notice given pursuant to Article 6-1 (A) or 6-1 (B) to a Leaving Shareholder or Former Employee as the case may be by the A Investor Majority specifying the person(s) to whom the Leaver Shares should be offered and the provisional price of the Leaver Shares;

"Leaver Shares" C Shares and D Shares (if any) held by a Leaving Shareholder or Former Manager;

"Leaving Shareholder" an employee or director of a Group member who ceases for whatever reason to be an employee or director of a Group member without remaining or becoming an employee or director of any other Group member (as the case may be) or is declared bankrupt, and any Related Person of such person or any nominee holder or person holding on behalf of any such person;

"Managers" those managers holding directly or indirectly B shares, C shares and/or D shares and "Manager" means each of them;



"Manco" ATGM S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181 782;

"Manco C Shares" C ordinary shares in the capital of Manco held by the Managers reflecting the C shares held by Manco on behalf of the Managers;

"Manco D Shares" D ordinary shares in the capital of Manco held by the Managers reflecting the D shares held by Manco on behalf of the Managers;

"New Member" a person becoming a new member of the company due to the exercise of a pre-existing option to acquire Shares in the company following the issue of a Drag-Along Notice;

"Non Selling Shareholders" each holder of shares who is not a Selling Shareholder;

"Notified Price" the same price per Share offered by the Acquirer to the Selling Shareholder(s);

"Original B Investors" Exponent Private Equity Partners II LLP and Exponent Private Equity Co-Investment Partners II L.P;

"PECs" means any preferred equity certificates issued from time to time by the Company;

"Percentage Interest" in respect of any Shareholder, the proportion which the number of Shares comprising such Shareholders' holding of shares bears to the total number of Shares (excluding those of the Forfeiting Investor) expressed as a percentage;

"Permitted Transfer" a transfer of Securities pursuant to Article 6.5 or 6.6;

"Person" an individual, corporation, partnership (whether general or limited and whether domestic or foreign), trust, estate, unincorporated organisation, association, limited liability company, foreign limited liability company, custodian, nominee or any other individual or entity in its own or any representative capacity;

"Proposed Drag-Along Sale" the proposed sale to a Third Party Purchaser of more than 50% of the voting Shares of the Company;

"Proposed Tag-along Transfer" the proposed transfer of (i) any Securities by a Selling Shareholder which may result in an incoming Shareholder other than a then current A Investor or its Affiliates or an Investor Permitted Transferee holding more than 50% of the Shares in issue or (ii) any Securities by a Shareholder except to an Investor Permitted Transferee which would result in an incoming shareholder holding more than 50% of the A shares in issue;

"Related Person" a person to whom a Shareholder has transferred Shares pursuant to Article 6.6;

"Remuneration Committee" the remuneration committee of the UK Topco Board;

"Reserved Shares" the number of C shares the Company may issue to Manco;

"Sale" the sale and transfer of all the shares in the Company or the sale of the whole (or substantially the whole) of the assets and undertakings of the Company or the Group;

"Securities" Shares, Shareholder Loan, any options relating thereto, and any other debt or equity securities in any Group Member from time to time, and "Security" means any one of them;

"Security Interest" includes any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security;

"Selling Shareholder" a Shareholder proposing to transfer any Securities (or any interest in any Securities);

"Shareholders" the holders of Shares and, in the case of a person holding Shares on behalf of an Investor or Manager, that Investor or Manager also and Shareholder means each of them;

"Shares" the shares in the capital of the Company, the rights to and "Share" means each of them;

"Spouse" a person who is currently married to or is currently in a civil partnership with a Shareholder;

"Subscription Amount per Share" the amount paid upon subscription of a Share;

"Target" The Ambassador Entertainment Group Limited;

"Target Company" any member of the Target Group;

"Target Group" the Target and its subsidiaries;

"Third Party Purchaser" bona fide arms-length third party purchaser (not being a person or group of persons acting in concert with an Investor or its Affiliates) of the Majority Selling Shareholders' Shares;

"Transfer Notice" a notice deemed to be given by the Leaving Shareholder or Former Employee offering for transfer the Leaver Shares;

"Trustee" Appleby Trust (Jersey) Limited, acting in its capacity as trustee of the ATG Luxco Equity Plan Employee Trust;

"UK Topco" ATG Topco Limited, a private company limited by shares having its registered office at 28 St. George Street, London, W1S 2FA with registered number 8769976;

"UK Topco Board" the board of directors of UK Topco;

"Undertaking Period" 24 months from the date of Cessation less any period of suspension, restriction (including garden leave) or exclusion under an employment agreement;

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:



First resolution

The meeting resolved to reduce the share capital from its current amount of forty-four thousand eight hundred sixty Pounds Sterling and fifty pence (GBP 44,860.50) to twenty-nine thousand eight hundred and sixty Pounds Sterling and fifty pence (GBP 29,860.50) by way of redemption and cancellation of all three hundred thousand (300,000) class A1 shares in issue and to repay an amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) to P6A S.ar.l. by way of set-off of a claim the Company has against P6A S.ar.l.for the same amount.

Second resolution

The meeting resolved to approve the change of the accounting year so that the accounting year shall begin on 1 April and shall end on 31 March of the following year and therefore exceptionally the accounting year started at incorporation on 7 November 2013 will end on 31 March 2014 and resolved to approve article 12 of the articles of association 4 as set forth in the amended articles of association under item 3 D. of the agenda.

Third resolution

- (A) The Meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company and to create nine (9) different classes of shares, namely B Shares, C Shares, D Shares, E1 Shares, E2 Shares F1 Shares, F2 Shares, G1 Shares and G2 Shares and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of incorporation as set forth under item 3. (D) above;
- (B) The Meeting resolved to reclassify all five hundred ninety-seven two hundred ten (597,210) existing class A shares of the Company as follows:

Shareholders	Number of class A sha-	Number of shares as reclassified
	res to be	
	subscribed	
P6A S.àr.l	552,960	129,024 class A shares;
		368,640 class D shares;
		18,432 class E1 shares;
		18,432 class F1 shares
		and
		18,432 class G1 shares
ATGM S.àr.l	44,250	10,325 class C shares;
		29,500 class D shares;
		1,475 class E2 shares;
		1,475 class F2 shares
		and
		1,475 class G2 shares
TOTAL	597,210	129,024 class A shares;
		10,325 class C shares;
		398,140 class D shares;
		18,432 class E1 shares;
		1,475 class E2 shares;
		18,432 class F1 shares;
		1,475 class F2 shares;
		18,432 class G1 shares
		and
		1,475 class G2 shares

- C) The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty-nine thousand eight hundred sixty Pounds Sterling and fifty pence (GBP 29,860.50) to forty-four thousand two hundred fifty-three Pounds Sterling (GBP 44,253) by issuing a total of:
 - twenty-four thousand five hundred and fifty-six (24,556) A Shares;
 - eleven thousand six hundred and twenty-seven (11,627) B Shares;
 - thirty thousand eight hundred and ninety-two (30,892) C Shares;
 - one hundred ninety-one thousand nine hundred (191,900) D Shares;
 - five thousand one hundred and sixty-nine (5,169) E1 Shares;
 - four thousand four hundred and twenty-six (4,426) E2 Shares;
 - five thousand one hundred and sixty-nine (5,169) F1 Shares;
 - four thousand four hundred and twenty-six (4,426) F2 Shares;
 - five thousand one hundred and sixty-nine (5,169) G1 Shares;
 - four thousand four hundred and twenty-six (4,426) G2 Shares;



of a nominal value of five pence (GBP 0.05) each (together the "New Shares") for a total subscription price of three hundred and ninety-three thousand three hundred ninety-five Pounds Sterling (GBP 393,395) (the "Subscription Price").

The Subscribers, all here represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, prenamed, thereupon subscribed for the New Shares so issued as set forth in the table set forth in the agenda for the Subscription Price.

The Subscribers fully paid the Subscription Price by a contribution in kind consisting in a claim against ATG Topco Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, with 28 St George Street London W192FA and registered with the Registrar of Companies under number 8769976 for an aggregate amount of three hundred ninety-three thousand three hundred ninety-five Pounds Sterling (GBP 393,395) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 29 November 2013.

The conclusion of such report reads as follows:

"The Board of Managers agrees that the value of the Contribution in Kind for the issue of 24,556 A Shares, 11,627 B Shares, 30,982 C Shares, 191,900 D Shares, 5,169 E1 Shares, 4,426 E2 Shares, 5,169 F1 Shares, 4,426 F2 Shares, 5,169 G1 Shares, 4,426 G2 Shares in the Company with a nominal value of GBP 0.05, is at least equal to the subscription price of the New Shares to be issued by the Company and the allocation to the share premium account of the Company."

The Meeting resolved to value the Contribution in Kind at three hundred ninety-three thousand three hundred ninety-five Pounds Sterling (GBP 393,395).

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of three hundred seventy-nine thousand and two Pounds Sterling and fifty pence (GBP 379,002.50) to the freely distributable share premium as set forth in the agenda.

The Meeting acknowledged and approved that the new shareholders pursuant to the above resolution (C) are inscribed on the attendance list in order to participate in the extraordinary general meeting and to vote on the remaining items of the agenda.

(D) The Meeting then resolved to amend and restate the Company's articles of association as set forth in the agenda. There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred Euro ($\leq 2,400$).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy-holders of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés d'ATG Luxco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte de Me Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181739.

L'assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur M ^e Michael Jonas, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- l.) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- II.) Il appert de la liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, de sorte que la présente assemblée Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Ordre du jour

- 1. Réduction du capital social afin de le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille huit cent soixante livres sterling et cinquante pence (44.860,50 GBP) à vingt-neuf mille huit cent soixante livres sterling et cinquante pence (29.860,50 GBP) par le rachat et l'annulation de la totalité des trois cent mille (300.000) parts sociales de classe A1 émises et le remboursement d'un montant de quinze mille livres sterling (15.000 GBP) à P6A S.à r.l.;
- 2. Approbation du changement d'exercice social de sorte que l'exercice social débutera le 1 ^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante et en conséquence, exceptionnellement, l'exercice social entamé à la constitution le 7 novembre 2013 se terminera le 31 mars 2014, et modification en conséquence des articles 12 tels que mentionnés dans les statuts au point 3D. ci-dessous.
 - 3. Restructuration du capital social émis de la Société par:

A. la création de neuf (9) classes différentes de parts sociales, à savoir des Parts Sociales B, des Parts Sociales C, des Parts Sociales D, des Parts Sociales El, des Parts Sociales E2, des Parts Sociales F1, des Parts Sociales F2, des Parts Sociales G1 et des Parts Sociales G2 et la détermination des droits et obligations de celles-ci en modifiant les statuts tels qu'énoncés au point (D) ci-dessous;

B. la reclassification de la totalité des cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent dix (597.210) parts sociales de classe A existantes de la Société, comme suit:

hasse // existances de la societe, comme suit.		
Associés	Nombre de	Nombre de parts sociales
	parts	reclassifiées
	sociales de	
	classe A à	
	souscrire	
P6A S.àr.l	552.960	129.024 parts sociales de classe A;
		368.640 parts sociales de classe D;
		18.432 parts sociales de classe E1;
		18.432 parts sociales de classe F1 et
		18.432 parts sociales de classe G1
ATGM S.àr.l	44 .250	10.325 parts sociales de classe C;
		29.500 parts sociales de classe D;
		1.475 parts sociales de classe E2;
		1.475 parts sociales de classe F2 et
		1.475 parts sociales de classe G2
TOTAL	597.210	129.024 parts sociales de classe A;
		10.325 parts sociales de classe C;
		398.140 parts sociales de classe D;
		18.432 parts sociales de classe E1;
		1.475 parts sociales de classe E2;
		18.432 parts sociales de classe F1;
		1.475 parts sociales de classe F2;
		18.432 parts sociales de classe G1 et
		1.475 parts sociales de classe G2

C. l'augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille huit cent soixante livres sterling et cinquante pence (29.860,50 GBP) à quarante-quatre mille deux cent cinquante-trois livres sterling (44.253 GBP) par l'émission d'un total de:

- vingt-quatre mille cinq cent cinquante-six (24.556) Parts Sociales de classe A;
- onze mille six cent vingt-sept (11.627) Parts Sociales de classe B;
- trente mille huit cent quatre-vingt-douze (30.892) Parts Sociales de classe C;
- cent quatre-vingt-onze mille neuf cents (191.900) Parts Sociales de classe D;
- cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de classe E1;
- quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) Parts Sociales de classe E2;
- cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de classe F1;
- quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) Parts Sociales de classe F2;
- cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de classe G1;
- quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) Parts Sociales de classe G2;

d'une valeur nominale de cinq pence (0,05 GBP) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-quinze livres sterling (393.395 GBP) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par de nouveaux investisseurs (les «Souscripteurs») tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous; paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs par voie d'un apport en nature composé d'une créance détenue sur ATG Topco Limited, une limited liability company constituée en vertu des



lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé au 28 St George Street, Londres W192FA, et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 8769976, pour un montant global de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-quinze livres sterling (393.395 GBP) Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-quinze livres sterling (393.395 GBP), affectation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social et d'un montant de trois cent soixante-dix-neuf mille deux livres sterling et cinquante pence (379.002,50 GBP) à la prime d'émission librement distribuable comme suit:

- quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-seize livres sterling et vingt pence (96.996,20 GBP) aux Parts Sociales de classe A;
- quarante-cinq mille neuf cent vingt-six livres sterling et soixante-cinq pence (45.926,65 GBP) aux Parts Sociales de classe B;
- cent vingt-deux mille trois cent soixante-dix-huit livres sterling et quatre-vingt-dix pence (122.378,90 GBP) aux Parts Sociales de classe C;
- vingt mille quatre cent dix-sept livres sterling et cinquante-cinq pence (20.417,55 GBP) aux Parts Sociales de classe EI;
- dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux livres sterling et soixante-dix pence (17.482,70 GBP) aux Parts Sociales de classe E2;
- vingt mille quatre cent dix-sept livres sterling et cinquante-cinq pence (20.417,55 GBP) aux Parts Sociales de classe F1;
- dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux livres sterling et soixante-dix pence (17.482,70 GBP) aux Parts Sociales de classe F2;
- vingt mille quatre cent dix-sept livres sterling et cinquante-cinq pence (20.417,55 GBP) aux Parts Sociales de classe G1;
- dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux livres sterling et soixante-dix pence (17.482,70 GBP) aux Parts Sociales de classe G2;

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de Souscription en GBP
Exponent Private Equity Founder Partner GP II Limited	24.353 parts sociales de classe A; 69.580 parts sociales de classe D;	142.639 GBP
en tant que nominee d'Exponent Private Equity	3.479 parts sociales de classe E1; 3.479 parts sociales de classe F1;	
Co-Investment Partners II LP	3.479 parts sociales de classe G1	
Exponent Private Equity Partners GP II LP	203 parts sociales de classe A;	1.189 GBP
en tant que nominee d'Exponent Private Equity Partners II LP	580 parts sociales de classe D; 29 parts sociales de classe E1;	
	29 parts sociales de classe F1;29 parts sociales de classe G1	
Howard Panter	4.473 parts sociales de classe B; 12.390 parts sociales de classe C;	98.769 GBP
	48.180 parts sociales de classe D;	
	639 parts sociales de classe E1;	
	1.770 parts sociales de classe E2;	
	639 parts sociales de classe F1;	
	1.770 parts sociales de classe F2;	
	639 parts sociales de classe G1;	
	1.770 parts sociales de classe G2	
Helen Enright	1.428 parts sociales de classe B;	38.622 GBP
	5.166 parts sociales de classe C;	
	18.840 parts sociales de classe D;	
	204 parts sociales de classe E1;	
	738 parts sociales de classe E2;	
	204 parts sociales de classe F1;	
	738 parts sociales de classe F2;	
	204 parts sociales de classe G1; 738 parts sociales de classe G2	
Peter Kavanagh	1.078 parts sociales de classe B	29.315 GBP
i etei Navailagii	3.927 parts sociales de classe C;	27.313 GDF
	14.300 parts sociales de classe D;	



	154 parts sociales de classe E1 561 parts sociales de classe E2; 154 parts sociales de classe F1; 561 parts sociales de classe F2 154 parts sociales de classeG1;	
Nicholas Potter	561 parts sociales de classe G2 742 parts sociales de classe B; 2.065 parts sociales de classe C;	16.441 GBP
	8.020 parts sociales de classe D; 106 parts sociales de classe E1; 295 parts sociales de classe E2;	
	106 parts sociales de classe F1; 295 parts sociales de classe F2; 106 parts sociales de classe G1;	
Michael Lynas	295 parts sociales de classe G2 987 parts sociales de classe B; 3.304 parts sociales de classe C;	25.133 GBP
	12.260 parts sociales de classe D; 141 parts sociales de classe E1; 472 parts sociales de classe E2; 141 parts sociales de classe F1;	
	472 parts sociales de classe F1; 472 parts sociales de classe G1; 472 parts sociales de classe G2	
Timothy McFarlane	749 parts sociales de classe B; 2.065 parts sociales de classe C; 8.040 parts sociales de classe D;	16.482 GBP
	107 parts sociales de classe E1; 295 parts sociales de classe E2; 107 parts sociales de classe F1;	
	295 parts sociales de classe F2; 107 parts sociales de classe G1; 295 parts sociales de classe G2	
Gregory Dyke	2.170 parts sociales de classe B;2.065 parts sociales de classe C;12.100 parts sociales de classe D;	24.805 GBP
	310 parts sociales de classe E1; 295 parts sociales de classe E2; 310 parts sociales de classe F1;	
	295 parts sociales de classe F2; 310 parts sociales de classe G1; 295 parts sociales de classe G2;	
Total	24.556 parts sociales de classe A; 11.627 parts sociales de classe B; 30.982 parts sociales de classe C;	393.395 GBP
	191.900 parts sociales de classe D; 5.169 parts sociales de classe E1; 4.426 parts sociales de classe E;	
	5.169 parts sociales de classe F1; 4.426 parts sociales de classe F2; 5.169 parts sociales de classe G1;	
D modification et refonte des statuts de la Société afin qu'ils aier	4.426 parts sociales de classe G2	

D. modification et refonte des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite Associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ATG Luxco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents Statuts ainsi que la législation en vigueur.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, de



prêts avec participation, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers ou avoirs de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit, de même que gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité. La Société peut en outre nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être compris au sens le plus large et les énumérations ne sont ni exhaustives ni limitatives en aucune manière. L'objet de la Société comprend toute opération ou convention conclue par la Société en conformité avec ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille deux cent cinquante-trois livres sterling (44.253 GBP) divisé en:

- cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingts (153.580) parts sociales A;
- onze mille six cent vingt-sept (11.627) parts sociales B;
- quarante et un mille trois cent sept (41.307) parts sociales C;
- cinq cent quatre-vingt-dix mille quarante (590.040) parts sociales D;
- vingt-trois mille six cent un (23.601) parts sociales E1;
- cinq mille neuf cent une (5.901) parts sociales E2;
- vingt-trois mille six cent un (23.601) parts sociales F1;
- cinq mille neuf cent une (5.901) parts sociales F2;
- vingt-trois mille six cent un (23.601) parts sociales G1;
- cinq mille neuf cent une (5.901) parts sociales G2;

(ensemble, les «Parts Sociales» d'une valeur nominale de cinq pence (0,05 GBP) chacune et assorties des droits, obligations et conditions énoncés dans les présents Statuts. Les parts sociales E1, les parts sociales E2, les Parts Sociales F1, les Parts Sociales F2, les parts sociales G1 et les parts sociales G2 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales Alphabet».



- 5.2. Les parts sociales E1, les Parts Sociales F1 et les parts sociales G1 ont les mêmes droits que les parts sociales A et les parts sociales B. Les parts sociales E2, les Parts Sociales F2 et les parts sociales G2 ont les mêmes droits que les parts sociales C.
- 5.3. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
- 5.4. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales Alphabet, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de Parts Sociales Alphabet par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales Alphabet émises dans cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales Alphabet, ces annulations et rachats de Parts Sociales Alphabet seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de Classe G1 et G2).
- 5.5. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales Alphabet (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), cette Classe de Parts Sociales Alphabet donne droit aux porteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au Montant Disponible (avec limitation toutefois au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés prenant en compte les dispositions de l'article 13.4) et les porteurs de Parts Sociales Alphabet de la Classe de Parts Sociales Alphabet rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale Alphabet de la Classe concernée détenue par eux et annulée:
- 5.5.1. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales Alphabet émises dans la Classe de Parts Sociales Alphabet devant être rachetée et annulée.
- 5.5.2. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés et calculé conformément aux dispositions de l'article 13.4. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes G2, G1, F2, F1, E2 et El devra être le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de ladite Classe à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision de l'assemblée générale des Associés de la manière prévue pour la modification des présents Statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible et soit toujours calculé conformément aux dispositions de l'article 13.4.
- 5.5.3. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Alphabet de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.
 - 5.6. Droits de préemption
- (A) Sous réserve des paragraphes (H) et (I), si un Membre du Groupe propose d'attribuer des Parts Sociales (sauf à un autre Membre du Groupe), la Société avisera immédiatement par écrit Avis d'Attribution») les Associés de cette proposition. Chaque Avis d'Attribution devra:
- (a) indiquer le nombre, la catégorie et la série (le cas échéant) des Parts Sociales que le Membre du Groupe propose d'attribuer lorsque les Parts Sociales sont proposées à un associé autre qu'un Gérant, alors aux fins de l'Avis d'Attribution et du calcul du droit d'un Associé en vertu du paragraphe (c) ci-dessous, ces Parts Sociales seront des Parts Sociales A et des Parts Sociales B proportionnellement au nombre de Parts Sociales A et de Parts Sociales B émises immédiatement avant la signification de l'Avis d'Attribution (les «Parts Sociales d'Attribution»);
- (b) indiquer l'identité de toute personne à qui le Membre du Groupe propose d'attribuer les Parts Sociales d'Attribution Attributaire Proposé»);
- (c) indiquer le droit concerné de chaque Associé et indiquer le prix par Part Sociale (le «Prix de Souscription») auquel le Membre du Groupe propose d'attribuer les Parts Sociales d'Attribution, lequel droit sera, afin d'éviter tout doute, proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient et de la même classe que celles-ci à la date de l'Avis d'Attribution; et
 - (d) ne pas être modifié ou annulé (sans le consentement des Associés).
- (B) L'Avis d'Attribution contiendra une offre faite à chacun des Associés de souscrire aux Parts Sociales d'Attribution au Prix de Souscription, à condition que: (i) si le Conseil estime que les dispositions du présent article 5.6 pourrait vouloir dire que l'offre des Parts Sociales d'Attribution requiert un prospectus conformément aux lois et règlements applicables de toute juridiction concernée, le Conseil (avec le Consentement de l'Investisseur A) ait le droit de trouver un autre mode d'offre de ces Parts Sociales d'Attribution qui ne nécessite pas de prospectus; et (ii) chacun des Associés souhaitant souscrire aux Parts Sociales d'Attribution en vertu du présent article 5.6 acquière la même proportion des autres parts sociales, obligations, PEC, titres obligataires ou autres titres ou instruments d'Associé acquis par l'Investisseur A ou, dans la mesure où l'Investisseur A ne propose pas de souscrire aux Parts Sociales d'Attribution, proposés en vue d'être acquis par l'Attributaire Proposé, et dans les mêmes proportions et selon les mêmes conditions que l'Investisseur A ou, dans la mesure où l'Investisseur A ne propose pas de souscrire aux Parts Sociales d'Attribution, proposés en vue d'être acquis par l'Attributaire Proposé. L'Avis d'Attribution indiquera que, sous réserve du paragraphe (I), les Associés auront une période de quinze Jours Ouvrables à compter de la date de cet avis pour demander tout ou partie des Parts Sociales d'Attribution (la «Période de Souscription»).
- (C) Une autre condition de l'offre est que, s'il y a concurrence au sein d'une classe d'Associé pour les Parts Sociales d'Attribution traitées comme ayant été offertes à cette classe, ces Parts Sociales d'Attribution seront traitées comme



étant offertes au sein de cette classe d'Associé proportionnellement (autant que faire se peut) à leur détention existante respective de Parts Sociales de la classe à laquelle l'offre est traitée comme étant faite Allocation Proportionnelle»). Toutefois, dans sa demande de Parts Sociales d'Attribution, un Associé peut, s'il le désire, indiquer qu'il aimerait acheter un nombre spécifique de Parts Sociales en sus de son Allocation Proportionnelle («Parts Sociales d'Attribution Supplémentaires»).

- (D) La Société allouera les Parts Sociales d'Attribution comme suit:
- (i) si le nombre total de Parts Sociales d'Attribution demandé est égal ou inférieur au nombre disponible de Parts Sociales d'Attribution, chaque Associé se verra alloué le nombre demandé conformément à sa demande; ou
- (ii) si le nombre total de Parts Sociales d'Attribution demandé est supérieur au nombre disponible de Parts Sociales d'Attribution, chaque Associé se verra alloué son Allocation Proportionnelle ou un nombre de Parts Sociales d'Attribution inférieur à celui demandé et les demandes de Parts Sociales d'Attribution Supplémentaires seront allouées conformément à ces demandes ou, en cas de concurrence, entre les Associés demandant des Parts Sociales d'Attribution Supplémentaires dans des proportions égales (autant que faire se peut) aux proportions de toutes les Parts Sociales de la même classe détenues par ces Associés.
- (E) Les allocations de Parts Sociales d'Attribution faites par la Société en vertu du présent article 5.4 constituent l'acceptation par les personnes à qui elles sont allouées de l'offre de souscrire à ces Parts Sociales aux conditions qui leur sont offertes, à condition qu'aucune personne ne soit obligée de prendre plus que le nombre maximum de Parts Sociales d'Attribution qu'il a indiqué à la Société, en vertu du paragraphe (D), vouloir acheter.
- (F) La Société devra immédiatement après l'allocation de Parts Sociales d'Attribution aviser par écrit (un «Avis de Souscription») chaque personne à qui des Parts Sociales d'Attribution ont été ainsi allouées, du nombre de Parts Sociales d'Attribution allouées ainsi que du prix global à payer pour celles-ci. La réalisation de la souscription aux Parts Sociales d'Attribution conformément à l'Avis de Souscription aura lieu dans les cinq Jours Ouvrables suivant la date de l'Avis de Souscription à laquelle l'assemblée générale des Associés devra, moyennant paiement du prix dû par rapport à celles-ci, émettre les Parts Sociales d'Attribution indiquées dans l'Avis de Souscription aux personnes à qui elles ont été allouées et Conseil inscrira le nom de ces personnes dans le Registre des Associés de la Société.
- (G) Si toutes les Parts Sociales d'Attribution ne sont pas attribuées par référence aux dispositions des paragraphes (A) à (F) (inclus), la Société devra, dans les trois mois suivant l'épuisement de ces dispositions, attribuer à l'Attributaire Proposé toute Part Sociale d'Attribution non attribuée mais uniquement à un prix n'étant pas inférieur au Prix de Souscription et à des conditions tout aussi avantageuses pour l'Attributaire Proposé que celles offertes aux Associés, y compris et ce de manière non limitative, les conditions mentionnées à l'article 5.6(B)(ii).
 - (H) Les dispositions du présent article 5.4 ne s'appliquent pas:
- (a) si et aussi longtemps qu'il existe un Cas de Défaillance et qu'il n'a pas été renoncé à celui-ci (sous réserve de respecter le paragraphe (I));
 - (b) par rapport à tout Associé Défaillant;
 - (c) dans le cadre de l'émission de Parts Sociales Réservées;
 - (d) dans le cadre de l'émission de Parts Sociales d'Acquisition;
 - (e) lorsque cette émission est réalisée dans le cadre d'une Introduction en

Bourse ou d'un reclassement ou d'une restructuration du Groupe avant et dans le cadre d'une Introduction en Bourse ou la recapitalisation du Groupe, dans chaque cas lorsque chaque Associé détient le même droit économique proportionnel du Groupe avant et après cette restructuration.

(I) La Société peut réduire la période d'avis au paragraphe (B) à zéro (0) Jour Ouvrable ou émettre des Parts Sociales en vertu du paragraphe (H)(a), à condition que le souscripteur de ces Parts Sociales accepte de donner à chaque autre Associé la possibilité de lui acquérir le nombre de Parts Sociales auquel il aurait eu le droit de souscrire pendant la période de 15 Jours Ouvrables indiquée au paragraphe (B) (à condition qu'aucune souscription n'ait été faite par lui), dans les 60 jours suivant l'émission au souscripteur, et que les dispositions du présent article 5.6 s'appliquent à cette possibilité d'acquérir des Parts Sociales mutatis mutandis.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales - Généralités.

- 6.1 Les Parts Sociales ne peuvent être transférées que conformément aux dispositions des articles 6 à 6-3.
- 6.2 Sauf disposition contraire de la loi et nonobstant toute autre disposition énoncée ci-dessous, les transferts de Parts Sociales à des non-Associés sont soumis au consentement des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.
- 6.3 Tout transfert ou transfert supposé de Parts Sociales effectué en violation du présent article 6 sera nul et n'aura aucun effet et le Conseil n'inscrira pas de transfert de Parts Sociales effectué en violation du présent article 6.
- 6.4 Le transfert de Parts Sociales ou de droits bénéficiaires sur des Parts Sociales ne prendra effet qu'avec le consentement préalable écrit de la Majorité d'Investisseurs A ou si les articles 6.5 et 6.6 le permettent.
 - 6.5 Les transferts suivants effectués par un Investisseur sont autorisés en vertu du présent article 6.5:
- (a) dans le cas d'un Investisseur qui est une entreprise, un transfert à un Affilié de cet Investisseur (y compris, dans le cas d'un Investisseur B, des associés dont l'investissement dans des Titres est géré par Exponent Private Equity LLP et,



dans le cas de l'Investisseur A, un limited partner dans tout Fond géré ou conseillé par Providence Equity Partners LLC) à condition que le cessionnaire convienne avec la Société que si le cessionnaire cessait d'être un Affilié ou un tel limited partner de l'Investisseur, toutes ses Parts Sociales seraient retransférées à cet Investisseur ou un autre Affilié de cet Investisseur:

- (b) tout transfert de Parts Sociales effectué par un Associé qui est un Fond ou par son trustee, dépositaire ou mandataire ou par sa Société Holding d'Investissement ou un Co-Investisseur à:
 - (i) tout trustee, mandataire ou dépositaire pour ce Fond et vice versa;
- (ii) tout porteur de part, associé, partenaire, participant, gestionnaire ou conseiller (ou un employé de ce gestionnaire ou conseiller) dans ce Fond;
- (iii) tout Fond, ou son trustee, mandataire ou dépositaire, géré ou conseillé par le même gestionnaire ou conseiller qu'un tel Fond;
 - (iv) tout Co-Investisseur ou son trustee, mandataire ou dépositaire; ou
 - (v) toute Société Holding d'Investissement ou son trustee, mandataire ou dépositaire;
- (c) tout transfert au moment d'une Introduction en Bourse ou après celle-ci (sous réserve des conventions de blocage habituelles telles que requises par les lois, règles et réglementations en matière de valeurs mobilières, ou en vertu d'un pacte d'associés pouvant exister de temps à autre entre les Associés ou telles que raisonnablement requises par les conseillers financiers du Conseil);
 - (d) lorsque le transfert est effectué en vertu de et conformément à l'article 6-2 (Tag-along) et 6-3 (Drag-along); ou
- (e) lorsque le transfert est fait à une personne qui sera, ou est, nommée comme président et/ou directeur non exécutif et/ou autre employé/membre de direction de et/ou consultant d'un Membre du Groupe.
 - 6.6 Les transferts suivants effectués par un Gérant sont autorisés au titre du présent article:
 - (a) tout transfert approuvé par le Représentant d'Investisseurs A;
 - (b) tout transfert effectué en vertu de et conformément à l'article 6-2 (Tag-along) et 6-3 (Drag-along);
 - (c) tout transfert requis par l'article 6-1 (Transferts Obligatoires);
- (d) un transfert au moment d'une Introduction en Bourse ou après celle-ci (sous réserve des conventions de blocage habituelles telles que requises par les lois, règles et règlementations en matière de valeurs mobilières, ou en vertu d'un pacte d'associés pouvant exister de temps à autre entre les Associés ou telles que raisonnablement requises par les conseillers financiers du Conseil);
- (e) tout transfert de 50 % des Parts Sociales d'un Gérant au Conjoint d'un Gérant ou à un enfant adulte. Si, suite à ce transfert, une personne cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être un Conjoint, elle devra immédiatement retransférer la totalité des Parts Sociales au cédant initial de ces Parts Sociales (le «Cédant Initial») au même prix que celui payé par cette personne lorsqu'elle a reçu les Parts Sociales initialement transférées en vertu du présent article 6.6. Si ce Conjoint ne transfère pas ces Parts Sociales conformément au présent article 6.6, tout Directeur sera autorisé à accomplir tout acte et signer tout document nécessaire afin d'effectuer le transfert de ces Parts Sociales et l'article 6-1(H) s'appliquera à ces Parts Sociales comme si le Conjoint était un Associé Défaillant;
 - (f) un transfert de 50 % des Parts Sociales d'un Gérant ou à un Trust Familial;
- (g) dans le cas de Parts Sociales détenues pour le moment dans un Trust Familial, tout retransfert à l'Associé ou un Conjoint ou un enfant adulte ou un Gérant qui est bénéficiaire sous le Trust Familial et, en cas de changement de trustées, aux trustées pour le moment du Trust Familial à condition:
- (h) qu'un tel transfert ne puisse être fait sans la confirmation préalable écrite qu'un Directeur Investisseur A (agissant raisonnablement et de bonne foi) est satisfait:
- (A) des termes de l'acte constitutif de trust relatif à ce Trust Familial et notamment des pouvoirs des trustées en vertu de cet acte:
 - (B) de l'identité des trustées proposés; et
- (C) qu'aucun frais engagés dans le cadre de l'établissement ou de l'administration du Trust Familial en question n'incombent à la société; et
- (i) si et lorsque ces Parts Sociales doivent cesser d'être détenues par un Trust Familial (autrement qu'à la suite d'un transfert à un Gérant qui est bénéficiaire sous ce Trust Familial ou d'un retransfert à un Associé ou un enfant adulte ou un Conjoint de cet individu), les trustees soient engagés par les dispositions de transfert obligatoire énoncées à l'article 6-1 et
- (j) les termes du paragraphe (e) s'appliquent par rapport à tout transfert à un Conjoint d'un Associé étant bénéficiaire sous le Trust Familial, étant entendu que les références au «Cédant Initial» seront considérées comme étant des références au Trust Familial concerné; ou
- (k) un transfert effectué par le(s) trustee(s) d'un trust des bénéfices des salariés créé par un membre du Groupe en faveur de toute personne approuvée par écrit par le Comité Rémunération avec l'approbation préalable écrite d'un Directeur Investisseur A.

Les transferts effectués en vertu des articles 6.3 à 6.6 ne seront pas autorisés si le cédant proposé est un Ancien Employé ou un Associé Sortant.



- 6.7 Les articles 6.3 à 6.6 cessent de s'appliquer (sauf par rapport aux Parts Sociales qui sont en cours de transfert) à la survenance d'une Vente ou d'une Introduction en Bourse.
- 6.8 Le Conseil peut refuser d'inscrire le transfert d'une Part Sociale s'il suspecte que le transfert proposé peut être frauduleux.
 - 6.9 Les Parts Sociales A qui sont transférées à un Gérant seront redésignées comme Parts Sociales B.
- 6.10 Sous réserve de l'article 6.5, aucun transfert d'intérêt direct, indirect ou bénéficiaire dans un Investisseur ne sera effectué par aucune Personne à moins que ce transfert ne soit autorisé en vertu de l'article 6.5 s'il s'agissait d'un transfert par l'Investisseur.
- 6.11 Si la Société ou un Investisseur prend connaissance d'une violation de l'article 6.10, l'Investisseur concernant lequel un intérêt indirect a été transféré Investisseur Perdant») peut se voir obligé de transférer tout ou partie de ses Parts Sociales («Titres Perdus») conformément aux articles 6.11 à 6.13 inclus. La Société ou l'Investisseur en question devra rapidement remettre un avis écrit (un «Avis d'Offre de Transfert Obligatoire») à chaque autre Associé («Bénéficiaire») selon lequel chaque Associé a le droit d'acquérir une proportion des Titres Perdus égale au Pourcentage de Participation du Bénéficiaire à ce moment-là par rapport au Pourcentage de Participation global de tous les Bénéficiaires (la «Quantité Concernée de Transfert Obligatoire»), à un prix par Part Social égal à 50 % de la juste valeur de marché des Titres Perdus à la date de l'Avis d'Offre de Transfert Obligatoire (tel que déterminé par le Conseil d'UK Topco agissant raisonnablement) (le «Prix d'Offre Obligatoire»). L'Avis d'Offre de Transfert Obligatoire invitera chaque Bénéficiaire à demander pour acheter: (i) tout ou partie de leur Quantité Concernée de Transfert Obligatoire; et (ii) (s'ils deviennent disponibles du fait que des Bénéficiaires ne souhaitent pas acheter la totalité de leur Quantité Concernée de Transfert Obligatoire) les Titres Perdus en sus de leur Quantité Concernée de Transfert Obligatoire, dans chaque cas, dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la date de l'Avis d'Offre de Transfert Obligatoire (la «Période d'Offre de Transfert Obligatoire»). La Société allouera la proportion concernée de Titres Perdus à chaque Bénéficiaire qui soumet une demande à la Société pendant la Période d'Offre de Transfert Obligatoire en indiquant la proportion de la Quantité Concernée de Transfert Obligatoire que le Bénéficiaire souhaite acquérir et en payant l'intégralité de cette quantité de Titres Perdus. Si un Bénéficiaire ne soumet pas de demande à la Société pendant la Période d'Offre de Transfert Obligatoire, il sera réputé avoir décliné l'invitation à l'achat de Titres Perdus. Si et dans la mesure où un Bénéficiaire a soumis une demande pour moins que sa Quantité Concernée de Transfert Obligatoire ou a, ou est réputé avoir, décliné l'invitation à l'achat de Titres Perdus (ensemble, ces Titres Perdus non alloués, les «Titres Perdus Excédentaires»):
- (a) ces Titres Perdus Excédentaires seront alloués à chaque Bénéficiaire souhaitant acheter des Titres Perdus en sus de leur Quantité Concernée de Transfert Obligatoire, proportionnellement au Pourcentage de Participation de ce Bénéficiaire pour le moment par rapport au total des Pourcentages de Participation de ces Bénéficiaires qui ont soumis une demande en vue d'acheter une partie de ces Titres Perdus Excédentaires (à condition qu'une allocation faite au titre de la présente clause ne soit pas faite de manière à avoir pour effet qu'un Bénéficiaire se voie alloué plus de Titres Perdus qu'il ne souhaite acheter); et
- (b) les Titres Perdus Excédentaires restants continueront d'être alloués sur cette base jusqu'à ce que soit tous les Titres Perdus aient été alloués, soit que toutes les demandes de Titres Perdus supplémentaires aient été satisfaites.
- 6.12 Après expiration de la Période d'Offre de Transfert Obligatoire (ou, le cas échéant, après qu'un Bénéficiaire a choisi et payé (le cas échéant) des Titres Perdus Excédentaires en vertu de l'article 6.11), l'Investisseur Perdant vendra la quantité de Titres Perdus demandée par les Bénéficiaires conformément à l'article 6.11 au Prix d'Offre Obligatoire aux Bénéficiaires concernés. Chaque membre du Conseil est individuellement autorisé à signer, remplir et remettre en tant qu'agent pour le compte et au nom de l'Investisseur Perdant les documents requis pour le transfert de ces Titres Perdus au Bénéficiaire concerné (à condition que le(s) Directeur(s) nommé(s) par l'/les Investisseur(s) Perdant(s) ne soient pas exclus de ce pouvoir), et à la suite de ce transfert, mettra à jour le Registre des Associés en conséquence.
- 6.13 Directement après la survenance d'une violation de l'article 6.10, tout droit spécifique de l'Investisseur Perdant attaché à sa détention de Parts Sociales en vertu des présents Statuts (y compris et ce, de manière non limitative, les droits de désigner des gérants et/ou observateurs en vue de leur nomination et tout droit de consentement relatif à quelque matière que ce soit) cessera de s'appliquer par rapport à cet Investisseur Perdant.

Art. 6-1. Transferts obligatoires.

- (A) Un Associé Sortant sera, à moins que la Majorité d'Investisseurs A ne donne son consentement contraire écrit dans les 10 Jours Ouvrables de la Date de Cessation, tenu de transférer les Parts Sociales de Sortant et sera immédiatement réputé avoir signifié un Avis de Transfert proposant de transférer les Parts Sociales de Sortant à la/aux personne (s) et au(x) prix déterminé(s) conformément aux présents Statuts et indiqué(s) dans l'Avis de Sortant. Tout litige portant sur le prix à payer pour les Parts Sociales de Sortant n'annulera pas un Avis de Transfert signifié ou réputé avoir été signifié au titre du présent article 6-1 et l'Associé Sortant restera tenu de transférer les Parts Sociales de Sortant. En cas de conflit à l'égard du prix, les recours de l'Associé Sortant ne s'étendront qu'à la revendication de la différence entre le prix dû conformément aux présents Statuts et le prix payé et nul Associé Sortant ne pourra prétendre à une mesure injonctive, un droit perdu ou d'autres recours similaires.
- (B) Si à un moment un Ancien Employé devient le porteur de Parts Sociales de Sortant dans la Société en vertu de droits ou d'intérêts qu'il (ou une Personne Liée) a acquis lorsqu'il était Directeur ou employé, il (et cette Personne Liée) est, à moins que la Majorité d'Investisseurs A ne donne son consentement contraire écrit dans les 10 Jours Ouvrables



de la date à laquelle il devient le porteur de ces Parts Sociales de Sortant, réputé avoir signifié un Avis de Transfert à la date de et au prix prévisionnel indiqué dans l'Avis de Sortant. En cas de conflit à l'égard du prix, les recours de l'Ancien Employé ne s'étendront qu'à la revendication de la différence entre le prix dû conformément aux présents Statuts et le prix payé et nul Ancien Employé ne pourra prétendre à une mesure injonctive, un droit perdu ou d'autres recours similaires.

- (C) Pour indiquer le prix dans l'Avis de Sortant, la Majorité d'Investisseurs A doit prendre en considération les dispositions des paragraphes (D) à (L) sauf si, aux fins de l'Avis de Sortant, le prix ne peut être convenu conformément au paragraphe (E), la Majorité d'Investisseurs A pourra alors raisonnablement déterminer qu'un Ancien Employé est un Bon Sortant ou un Mauvais Sortant sans que cette détermination n'ait été convenue avec l'Ancien Employé ou autrement déterminée par un tiers (y compris toute cour ou tout tribunal).
- (D) La/les personne(s) à qui des Parts Sociales de Sortant doivent être transférées au titre des paragraphes (A) et (B) sont les suivantes, tel qu'indiqué par écrit par la Majorité d'Investisseurs A (et, afin d'éviter tout doute, ce(s) cessionnaire (s) ne sera/seront en aucun cas un/des Investisseur(s) ou Affilié(s) d'un Investisseur):
- (a) une personne ou des personnes, le cas échéant, remplaçant (directement ou indirectement) l'employé ou le directeur d'un membre du Groupe, à condition que ce remplacement ait lieu dans les six mois suivant la date de l'Avis de Transfert; et/ou
 - (b) un employé, directeur ou consultant alors actuel ou nouveau du Groupe; et/ou
- (c) un mandataire au profit d'un employé ou directeur de remplacement d'un membre du Groupe ou les employés du Groupe conformément à la décision d'un Directeur Investisseur A; et/ou
- (d) un trust des bénéfices des salariés au profit des employés ou directeurs de remplacement d'un membre du Groupe ou de manière générale pour les bénéficiaires du trust conformément à la décision du Comité Rémunération.
- (E) Nonobstant le prix indiqué dans l'Avis de Sortant (lequel s'appliquera au moment du transfert des Parts Sociales de Sortant), le prix qui est finalement dû pour les Parts Sociales d'un Associé Sortant et/ou d'un Ancien Employé doit être en rapport avec les Parts Sociales de Sortant (à l'exclusion des Parts Sociales D) détenues par l'Associé Sortant ou un Ancien Employé, le prix convenu entre l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé (le cas échéant) et un Directeur Investisseur A ou, si aucun accord n'est trouvé dans les 10 Jours Ouvrables suivant la Date de Valeur de Marché, le montant dû en application des paragraphes (F) à (L) (chacun inclus).
- (F) Dans le cas où un Associé Sortant ou un Ancien Employé cesse d'être Gérant et/ou Directeur et/ou employé d'un membre du Groupe et est un Bon Sortant, le montant dû pour les Parts Sociales de Sortant sera:
 - (a) de 1 £ globalement pour toutes les Parts Sociales D; et
 - (b) pour toutes les Parts Sociales C, tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous: Date à laquelle l'acquisition du Gérant est évaluée (soit la date à laquelle il signifie un avis de résiliation de son contrat de travail à, ou à laquelle il reçoit ce préavis de, son employeur), dans chaque cas à compter de la date d'acquisition d'un droit sur des Parts Sociales C

son employeur), dans chaque cas a compter de la date d'acquisition		
	Parts	Sociales C
d'un droit sur des Parts Sociales C	Sociales C	devant être
	devant être	transférées
	transférées	pour le
	à la Valeur	Montant de
	de Marché,	Souscription
	augmen-	par Part
	tant par	Sociale ou à la
	échelons	Valeur de
		Marché si
		celle-ci est
		inférieure,
		diminuant par
		échelons
Avant le premier anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales C	0%	100%
Le jour du premier anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales C ou après celui-ci,		
mais avant le deuxième anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales C	30%	70%
Le jour du deuxième anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales C ou après celui-ci,		
mais avant le troisième anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales C	60%	40%
Le jour du troisième anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales C ou après celui-ci,		
mais avant le quatrième anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales C	80%	20%
Le jour du quatrième anniversaire de l'acquisition de Parts Sociales ou après celui-ci, ou		

100%

Proportion

de droits

sur des

Proportion

des Parts

de droits sur

à condition que, dans le cas où des Parts Sociales de Sortant qui ont initialement été acquises par ce Sortant (ou le Cédant Autorisé de ce Sortant, selon le cas) par voie de transfert plutôt que d'attribution, les références faites à la valeur



de souscription par part sociale soient, en rapport avec ces Parts Sociales, réputées être des références faites au montant payé par ce Sortant sur ce transfert.

- (G) Dans le cas d'un Associé Sortant ou d'un Ancien Employé qui est un Mauvais Sortant:
- (a) de 1 £ globalement pour toutes les Parts Sociales D; et
- (b) le montant dû pour les Parts Sociales C, acquises ou non acquises, sera le Montant de Souscription par Part Sociale ou la Valeur de Marché si celle-ci est inférieure; et
- (c) les intérêts sur ses Prêts d'Associé seront rajustés au taux LIBOR pour la période allant de la date à laquelle l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé signifie un avis de résiliation de son contrat de travail à, ou à laquelle il reçoit ce préavis de, son employeur, jusqu'au remboursement ou rachat de ces Prêts d'Associé.
 - (H) La Majorité d'Investisseurs A peut:
- (i) accepter par écrit de désigner un Ancien Employé, qui autrement serait un Mauvais Sortant, comme un Bon Sortant ou permettre à cet individu de conserver tout ou partie des Parts Sociales de Sortant (toujours sous réserve des dispositions du paragraphe (O)), indépendamment des circonstances qui entourent le fait qu'il cesse d'être employé et/ou Directeur d'un membre du Groupe; ou
- (ii) en rapport avec un Ancien Employé qui, à un moment pendant la Période d'Engagement manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu des engagements pris dans un pacte d'associés conclu entre les Associés de temps à autre sur tout point essentiel, accepter par écrit de désigner un Ancien Employé comme Mauvais Sortant indépendamment des circonstances qui entourent le fait qu'il cesse d'être employé et/ou directeur d'un membre du Groupe (un «Mauvais Sortant Reclassé»).
- (I) Si, à un moment, un Ancien Employé devient un Mauvais Sortant Reclassé, sans préjudice des autres droits ou recours dont pourrait disposer un membre du Groupe, le Mauvais Sortant Reclassé:
 - (a) n'aura pas le droit de conserver ou de recevoir l'Excédent de Bon Sortant; et
- (b) si le Comité Rémunération le requiert par écrit, devra immédiatement rembourser le montant de l'Excédent de Bon Sortant à l'acheteur des Parts Sociales de Sortant.
- (J) La «Valeur de Marché» par rapport aux Parts Sociales C sera calculée à la Date de Valeur de Marché (telle que définie au paragraphe (K) ci-dessous) et sera le produit en espèces que le porteur de Parts Sociales C aurait le droit de recevoir suivant une vente hypothétique de 100 % du capital social de la Société sur la base d'une opération réalisée dans des conditions de concurrence normales entre un acheteur consentant et un vendeur consentant d'une entreprise en activité: évaluant les Parts Sociales C concernées, le cas échéant à une proportion imposable de la valeur totale de l'ensemble des Parts Sociales émises sans qu'une prime ou une décote ne soit attribuée au pourcentage du capital social émis de la Société qu'elles représentent ou que l'une des restrictions de transfert ne s'applique aux Parts Sociales de Sortant et important les paiements en cascade sur une distribution tel qu'énoncé à l'article 13.4. Dans la mesure où la Valeur de Marché n'est pas convenue en vertu du paragraphe (E), elle sera calculée à partir de la valeur nette de la Société telle qu'indiquée dans la dernière évaluation trimestrielle des activités effectuée par Providence Equity Partners LLC dans le but de faire rapport aux investisseurs de l'Investisseur A (dont une copie sera remise à l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé) et acceptée par l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé, ou, faute d'acceptation dans les 30 jours suivant la date de réception de cette évaluation, telle que déterminée par l'Expert Indépendant comme étant à son avis la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant. Les frais engagés afin d'obtenir la détermination de cet Expert Indépendant incomberont dans tous les cas à l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé.
- (K) Toute détermination de la Valeur de Marché sera fondée uniquement sur des faits et circonstances existants à celui des moments suivants qui intervient le plus tôt: (i) à la date à laquelle le contrat de travail de l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé est rompu; ou (ii) 12 mois après la date à laquelle l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé signifie un avis de résiliation de son contrat de travail à, ou reçoit ce préavis de, son employeur, (selon celle qui intervient en premier lieu, la «Date de la Valeur de Marché»). L'Expert Indépendant fondera sa détermination sur les critères énoncés au paragraphe (J) et les autres critères jugés appropriés par l'Expert Indépendant.
- (L) L'Expert Indépendant agira comme expert et non comme arbitre et sa décision sera définitive et engagera la Société et ses Associés (et toutes les personnes revendiquant un droit sur les Parts Sociales de Sortant), sauf en cas d'erreur manifeste. L'Associé Sortant ou l'Ancien Employé ou la Personne Liée et le Directeur Investisseur A peuvent faire des déclarations à l'Expert Indépendant par rapport la détermination de la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant.
- (M) Un conflit à l'égard du prix devant être payé pour les Parts Sociales de Sortant n'annulera pas un Avis de Transfert signifié ou réputé avoir été signifié et l'Associé Sortant et/ou l'Ancien Employé restera tenu de transférer les Parts Sociales de Sortant selon les termes de l'Avis de Transfert et l'Avis de Sortant. En cas de conflit à l'égard du prix, les recours de l'Associé Sortant et/ou de l'Ancien Employé s'étendront uniquement à la revendication de la différence entre le prix dû conformément aux présents Statuts à l'Associé Sortant et/ou l'Ancien Employé par rapport aux Parts Sociales de Sortant et le prix réellement payé à l'Associé Sortant et/ou l'Ancien Employé par rapport aux Parts Sociales de Sortant, et nul Ancien Employé et/ou Ancien Employé ne pourra prétendre à une mesure injonctive, un droit perdu ou d'autres recours similaires.
- (N) Tous les montants dus à un Associé Sortant ou un Ancien Employé qui sont financés par la Société ou un membre de son Groupe (par exemple, le financement d'un trust des bénéfices des salariés par la Société afin d'acquérir les Parts



Sociales de Sortant) seront payés en espèces à la réalisation du transfert des Parts Sociales de Sortant ou, à la détermination de l'Investisseur A, de titres obligataires ou de PEC («Prêts de Sortant»), sauf lorsque des Prêts de Sortant sont la contrepartie, l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé devra toujours recevoir un montant en espèces égal à l'impôt dû par rapport à la vente des Parts Sociales de Sortant, à condition que la Société, l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé et, si nécessaire, capitalisent des Parts Sociales C Manco ou des Parts Sociales D Manco selon le cas, en titres obligataires avec exemption d'impôts et ne fassent rien, sauf si la loi le requiert ou en vertu d'un pacte d'associés pouvant exister de temps à autre entre la Société les Associés, qui puisse se cristalliser en impôt sur ceux-ci.

- (O) Les Prêts de Sortant d'un Bon Sortant porteront intérêts (s'accumulant annuellement) au taux LIBOR à compter de la date d'émission de ces Prêts de Sortant jusqu'à la date de paiement, ces intérêts étant dus au même moment que le paiement de la somme principale. Les Prêts de Sortant d'un Mauvais Sortant ne porteront pas d'intérêts.
- (P) Les Prêts de Sortant seront remboursés au moment d'une Sortie au moins élevé des deux montants suivants: (i) le principal du Prêt de Sortant ainsi que les intérêts courus sur celui-ci (le cas échéant); et (ii) le montant auquel auraient eu droit les Parts Sociales C et les Parts Sociales D de l'Associé Sortant ou de l'Ancien Employé au moment d'une Sortie si elles avaient été détenues par l'Associé Sortant ou l'Ancien Employé au moment de la Sortie.
- (Q) Les dispositions suivantes s'appliqueront à un Associé Défaillant qui ne respecte pas les termes de l'Avis de Transfert:
- (a) L'Associé Défaillant devra consentir à, voter pour, n'émettre aucune objection à l'égard de, et renoncer à tout droit applicable en rapport avec les Parts Sociales de Sortant (autre que les droits établis à l'article 6.1) et sera tenu de prendre toutes les mesures légales concernant l'Avis de Transfert requises par les Directeurs afin de faciliter le transfert des Parts Sociales de Sortant conformément au présent article 6-1;
- (b) La Société sera deviendra l'agent de l'Associé Défaillant pour prendre les mesures nécessaires afin d'effectuer le transfert des Parts Sociales de Sortant en faveur du/des cessionnaire(s) concerné(s) en tant qu'agent pour le compte de l'Associé Défaillant:
- (c) Les Directeurs peuvent autoriser un dirigeant d'UK Topco ou un Associé à signer et remettre pour le compte de cet Associé Défaillant tous les documents nécessaires en rapport avec ses Parts Sociales de Sortant;
- (d) La Société peut recevoir la somme résultant sur le prix d'achat due à l'Associé Défaillant détenue pour le compte de cet Associé Défaillant (sans obligation de payer des intérêts) qui sera détenue par la Société sur un compte bancaire distinct pour le compte de l'Associé Défaillant en attendant la réception du formulaire de transfert concerné de la part de l'Associé Défaillant; et
- (e) La Société peut recevoir la somme imputable sur le prix d'achat pour les Parts Sociales de Sortant Impayées et peut autoriser tout Directeur à exécuter, réaliser et mettre en œuvre un transfert des Parts Sociales de Sortant Impayées.
- (R) La réception par la Société de la somme imputable sur le prix d'achat donnera décharge au(x) cessionnaire(s) et après l'inscription dans le Registre des Associés du nom du/des cessionnaire(s), la validité du transfert au(x) cessionnaire (s) ne sera pas remise en question par qui que ce soit.

Art. 6-2. Tag Along.

- (A) Sous réserve des articles 6.5 et 6.6, aucun transfert de Parts Sociales (ou de droit sur des Parts Sociales) ne peut être fait par un/des Associé(s) Vendeur(s) s'il cause une Proposition de Transfert Tag-Along, à moins que l'Acquéreur n'ait d'abord fait une offre écrite juridiquement contraignante et irrévocable (avant l'expiration de la période au paragraphe (E) ci-dessous) conformément au présent paragraphe (A) et au paragraphe (D) (qui est conditionnel uniquement dans la mesure où le transfert convenu par l'/les Associé(s) Vendeur(s) est conditionnel) aux Associés Non-Vendeurs d'acheter un nombre de leurs Parts Sociales proportionnel au nombre étant vendu par l'/les Associé(s) Vendeur(s) par rapport au nombre total étant vendu par l'/les Associé(s) Vendeur(s) au Prix Indiqué, en tenant compte de l'article 13.4, et à des conditions tout aussi privilégiées (y compris le moment du paiement, la forme de la contrepartie, les déclarations, les garanties, les pactes et les indemnités (le cas échéant)) (à condition qu'elles soient données conjointement) tel que devant être payé et donné à et par l'/les Associé(s) Vendeur(s).
- (B) Sous réserve des articles 6.5 et 6.6, dans les cas où le paragraphe (A) ne s'applique pas, aucun transfert de Parts Sociales (ou de droit sur des Parts Sociales) ne peut être fait par l'/les Associé(s) Vendeur(s), à moins que l'Acquéreur n'ait d'abord fait une offre écrite conformément au présent paragraphe (B) aux Investisseurs B Initiaux d'acheter un nombre de leurs Parts Sociales proportionnel au nombre étant vendu par l'/les Associé(s) Vendeur(s) par rapport au nombre total étant vendu par l'/les Associé(s) Vendeur(s) au Prix Indiqué, sous réserve de tout ajustement en vertu de l'article 13.4, et à des conditions tout aussi privilégiées (y compris le moment du paiement, la forme de la contrepartie, les déclarations, les garanties, les pactes et les indemnités (le cas échéant)) (à condition qu'elles soient données conjointement) tel que devant être payé et donné à et par l'/les Associé(s) Vendeur(s). Le droit de tag-along dans le présent paragraphe (B) des Investisseurs B Initiaux dans des circonstances où il n'y a pas de Proposition de Transfert Tag-Along est propre aux Investisseurs B Initiaux et ne peut être transféré à aucun cessionnaire des Parts Sociales détenues par les Investisseurs B Initiaux, à l'exception des cessionnaires en vertu de l'article 6.5.
- (C) Chaque Associé Vendeur est responsable de sa part proportionnelle des frais de la Proposition de Transfert Tag-Along dans la mesure où ils n'ont pas été payés ou remboursés par le Groupe ou l'Acquéreur par référence au produit brut que cet Associé aurait autrement reçu mais pour l'application du présent paragraphe (C), et tous les frais devant



être payés par l'Associé Vendeur peuvent être déduits de la contrepartie à laquelle cet Associé Vendeur a droit au titre de la Proposition de Transfert Tag-Along.

- (D) L'/les Associé(s) Vendeur(s) (s) devra/devront informer par écrit chaque Associé Non-Vendeur de chaque Proposition de Transfert Tag-Along au moins cinq Jours Ouvrables avant la signature d'une convention définitive relative à la Proposition de Transfert Tag-Along et indiqueront des renseignements sur l'Acquéreur ainsi que son prix proposé et, dans la mesure du possible, les autres conditions, et qui sera valable pendant au moins 10 Jours Ouvrables à compter de la date de cet avis.
- (E) L'offre écrite devant être donnée par l'Acquéreur au titre du paragraphe (B) doit être donnée au plus tard dix Jours Ouvrables après la signature de la convention définitive relative à la Proposition de Transfert Tag-Along et devra être valable pendant au moins cinq Jours Ouvrables après la date de l'offre écrite. L'/les Associé(s) Vendeur(s) doi(ven)t remettre ou faire remettre aux Associés Non- Vendeurs et aux Associés Manco (le cas échéant) des copies de tous les documents de transaction en rapport avec la Proposition de Transfert Tag-Along dans les plus brefs délais dès que ceux-ci sont disponibles.
- (F) Si un Associé Non-Vendeur ou un Associé Manco souhaite accepter l'offre de l'Acquéreur au titre des paragraphes (A) ou (B), il doit le faire moyennant un avis écrit adressé à l'/aux Associé(s) Vendeur(s) indiquant son acceptation de l'offre par rapport à l'ensemble du nombre de ses Parts Sociales indiqué dans l'offre écrite. Si l'Avis de Tag-Along est accepté, la Proposition de Transfert Tag-Along sera subordonnée à la vente des Associés Vendeurs et sera réalisée au même moment que cette vente.
- (G) Si l'ensemble ou une partie des Associés Non-Vendeurs n'accepte pas cette offre au cours de la Période d'Acceptation, la Proposition de Transfert Tag-Along pourra être faite:
 - (a) dans les 45 Jours Ouvrables suivant l'expiration de cette période;
- (b) pour autant qu'elle ait lieu à des conditions qui ne sont en rien (y compris concernant le prix) plus avantageuses pour l'/les Associé(s) Vendeur(s) que celles indiquées dans l'offre écrite initiale de la clause (A); et
- (c) sur la base que toutes les Parts Sociales proposées en vue d'être vendues au titre de la Proposition de Transfert Tag-Along soient transférées.
 - (H) Les dispositions des paragraphes (A) et (B) ne s'appliqueront à aucun transfert de Parts Sociales:
 - (a) dans le cadre duquel un Avis de Drag-Along a été signifié; ou
 - (b) étant un Transfert Autorisé; ou

Art. 6-3. Drag Along.

- (A) Si les Associés Vendeurs Majoritaires acceptent les conditions d'une Proposition de Vente Drag-Along avec un Acheteur Tiers (les «Associés Vendeurs Majoritaires») alors, à la réception de l'avis écrit de la part des Associés Vendeurs Majoritaires, tous les Associés Drag sont tenus de transférer leurs Parts Sociales à l'Acheteur Tiers aux conditions et dans les mêmes proportions convenues par les Associés Vendeurs Majoritaires (sauf tel que prévu aux paragraphes (C), (D) et (F) (inclus)).
- (B) Chaque Associé Drag transférera la propriété juridique et effective sur ses Parts Sociales drag à l'/aux Acheteur (s) Tiers aux conditions du présent article, en remettant à la Société avant ou le jour de la date de réalisation de la Proposition de Vente Drag-Along:
- (a) si un/des certificat(s) a/ont été émis, le(s) certificat(s) concerné(s) (ou une indemnité y relative sous une forme satisfaisante pour le Conseil); et
- (b) un contrat de vente dûment signé dans la forme convenue par la Majorité d'Investisseurs A en vertu duquel l'Associé Drag donnera les mêmes déclarations, garanties, pactes et indemnités (le cas échéant) par rapport à son droit sur les, et la propriété des, Parts Sociales concernées que ceux données par les Associés Vendeurs Majoritaires et transférera à la date de réalisation de la Proposition de Vente Drag-Along, la propriété juridique et effective des Parts Sociales drag à l'Acheteur Tiers sans toutes les Sûretés et avec garantie de pleine propriété.
- (C) Chaque Associé Drag est responsable de sa part proportionnelle des frais de la Proposition de Vente Drag-Along dans la mesure où ils n'ont pas été payés ou remboursés par l'Acheteur Tiers ou le Groupe par référence au produit brut que cet Associé Drag aurait autrement reçu mais pour l'application du présent paragraphe (C), et tous les frais devant être payés par l'Associé Drag peuvent être déduits de la contrepartie à laquelle cet Associé Drag a droit au titre de la Proposition de Vente Drag-Along.
- (D) L'Avis de Drag-Along doit indiquer le nombre de Parts Sociales proposé en vue d'être transféré, le nom et l'adresse de l'Acheteur Tiers proposé, le montant proposé, le cas échéant, et la forme de la contrepartie ainsi que les autres conditions de paiement offertes pour les Parts Sociales. Le prix par Part Sociale D ne pourra dépasser la valeur nominale par Part Sociale D. L'Avis de Drag-Along peut prévoir que les Associés Drag choisissent de recevoir une contrepartie sous la forme de parts sociales ou de titres obligataires à des conditions différentes que celles convenues par les Associés Vendeurs Majoritaires, et l'Acheteur Tiers proposé peut offrir un titre obligataire et/ou une part sociale et/ou des espèces à l'ensemble ou une partie des Associés Vendeurs Majoritaires et/ou des Associés Drag (toujours à condition que les Associés Drag aient l'option de ne pas accepter cette offre de la part de l'Acheteur Tiers et au lieu de quoi de recevoir toute leur contrepartie en espèces). L'Avis de Drag-Along doit indiquer une date, une heure et un lieu pour que les Associés Drag exécutent les transferts et renonciations préférentielles en rapport avec leurs Parts Sociales, soit une date



intervenant au plus tôt cinq Jours Ouvrables après la date de réception de l'Avis de Drag-Along (et n'intervenant pas plus tôt que les transferts effectués par les Associés Vendeurs Majoritaires). L'Avis de Drag-Along doit être subordonné à la réalisation de la vente par les Associés Vendeurs Majoritaires. Un Avis de Drag-Along sera valable pour une période de 6 mois à compter de la date d'émission.

(E) Si:

- (a) les Investisseurs B étaient empêchés d'accepter les mêmes titres que l'Investisseur A reçoit en contrepartie pour une Proposition de Vente Drag-Along en raison de: (i) restrictions règlementaires; ou (ii) restrictions imposées aux Fonds des Investisseurs B (qui autrement détiendraient ces titres) par les documents de fond de ces Fonds; ou
- (b) le fait d'accepter les mêmes titres que l'Investisseur A entraînait une imposition importante pour les Investisseurs B (que ce soit à l'acquisition de, ou en vertu du fait de détenir, ces titres) qui serait disproportionnée par rapport à celle qui serait encourue par l'Investisseur A,

alors les Investisseurs B pourraient choisir de recevoir des espèces uniquement pour la vente de leurs Parts Sociales en vertu de la Proposition de Vente Drag-Along.

- (F) Si un Associé Drag, dans les cinq Jours Ouvrables suivant la date de l'Avis de Drag-Along (ou à la date indiquée dans l'Avis de Drag-Along si plus tard que cinq Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Drag-Along) n'exécute par les transferts et les renonciations préférentielles en rapport avec ses Parts Sociales Associé Drag Défaillant»), alors le transfert des Titres de cet Associé Défaillant Drag sera réalisé par et prendra effet par avis écrit de la Majorité d'Investisseurs A adressé à la Société confirmant que les conditions pour le droit de drag-along au titre du présent article 6-3 ont été respectées. À la réception de cet avis par la Société, le transfert prendra effet et sera réalisé et la Société transfèrera les Parts Sociales concernées et procédera à l'inscription en bonne et due forme de ce transfert dans le Registre des Associés de la Société. Sans préjudice de ce qui précède, chaque membre du Conseil (individuellement) est autorisé à signer, remplir et remettre en tant qu'agent pour le compte et au nom de cet Associé Drag chacun des documents mentionnés au paragraphe (B) et aux mêmes conditions que celles acceptées par les Associés Vendeurs Majoritaires (y compris et ce de manière non limitative, la même forme de contrepartie, qui peut inclure des parts sociales et/ou d'autres titres émis par l'Acheteur Tiers) et, moyennant réception par la Société (pour le compte de l'Associé) de la contrepartie due pour les Parts Sociales. Après que l'Acheteur Tiers ou son mandataire a été inscrit comme le porteur, la validité de cette procédure ne pourra pas être remise en question par qui que ce soit.
- (G) Suite à l'émission d'un Avis de Drag-Along, si une personne devient un Nouveau Membre, un Avis de Drag-Along est réputé avoir été signifié au Nouveau Membre aux mêmes conditions que l'Avis de Drag-Along précédent. Le Nouveau Membre sera tenu de vendre et de transférer toutes ces Parts Sociales qu'il a acquises à l'Acheteur Tiers ou tel que prescrit pas l'Acheteur Tiers et les dispositions du présent paragraphe (G) s'appliqueront (avec les modifications nécessaires) au Nouveau Membre, étant entendu que la réalisation de la vente de ces Parts Sociales devra avoir lieu immédiatement après l'inscription du Nouveau Membre comme porteur de Parts Sociales.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Les gérants sont nommés parmi des candidats proposés par l'Investisseur A.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un Conseil. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit à la réunion du Conseil doit être remis aux gérants au moins 8 Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil. Un ordre du jour des



questions à traiter à la réunion concernée (ainsi que tout document devant être circulé ou soumis aux gérants) sera envoyé aux gérants au moins 5 Jours Ouvrables avant la réunion en question.

L'assemblée générale des Associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Le quorum requis pour les réunions du Conseil est de deux gérants.

Les décisions du Conseil sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), les décisions du Conseil ne seront valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le Conseil peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas de gérant unique et, dans le cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou, le cas échéant, le Conseil ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Chacun des:

- (a) Investisseurs Initiaux B (agissant de concert); et
- (b) Gérants détenant une majorité des Parts Sociales C (soit indirectement par l'intermédiaire de Manco, soit l'intérêt bénéficiaire dans des Parts Sociales C détenues par le Trustée comme mandataire),

peut de temps à autre nommer un observateur Observateur») pour assister à des réunions du Conseil. Chaque Observateur doit recevoir (en même temps que les gérants du Conseil) un avis de convocation de toutes les réunions des gérants du Conseil et de tous les comités du Conseil et de tous les ordres du jour, procès-verbaux et autres documents relatifs au Conseil et à tout comité du Conseil, mais ne peut en aucun cas voter sur quelque matière que ce soit. La Société doit rembourser toutes les dépenses raisonnables des Observateurs dûment engagées dans l'exercice de leurs fonctions. Si un Observateur est un employé ou un directeur d'un membre du Groupe et cesse d'être employé ou est suspendu de son travail, il sera révoqué en tant qu'Observateur (et en conséquence de (et en attendant) cette révocation, ne sera pas informé des ou n'aura pas le droit de participer aux réunions du Conseil ou de recevoir un copie des documents du Conseil ou des procès-verbaux des réunions du Conseil) et peut être remplacé par les Gérants en vertu du paragraphe (b) ci-dessus. Le droit des Investisseurs Initiaux B de nommer un Observateur est propre aux Investisseurs Initiaux B (et ne peut être transféré à un cessionnaire de Titres détenus par les Investisseurs Initiaux B, sauf à des cessionnaires en vertu de l'article 6.5 et cessera lorsque les Investisseurs Initiaux B deviendront des Associés Minoritaires et tout Observateur nommé à ce moment-là sera automatiquement révoqué.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou fondé de pouvoir:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
 - (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le Conseil.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne.



Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et les fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

- Art. 9. Droits de vote des Associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévue (s) par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des Associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2014.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le Conseil établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des Associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions.

- 13.1. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 13.2. Les Associés peuvent, sur proposition du gérant ou, le cas échéant, du Conseil, décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés.

- 13.3 La prime d'émission peut être distribuée aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.
- 13.4. Toute distribution devant être faite en vertu du présent article 13 sera faite conformément aux dispositions suivantes:
- (A) Le Produit Net d'un Évènement de Liquidité dans la mesure où il est distribuable aux porteurs de Parts Sociales sera alloué comme suit et dans l'ordre de priorité suivant:
- (a) premièrement, au pro rata, aux titulaires de PEC, en rachetant ou autrement en remboursant le montant principal des PEC ainsi que tous les intérêts courus et impayés;
 - (b) deuxièmement, tout Produit Net restant (le «Produit Restant») sera distribué comme suit:
- (i) si, avant l'opération du présent paragraphe mais suivant la distribution du Produit Net, l'Investisseur A avait reçu au total un Rendement de moins de 2,5 (y compris tout montant reçu en vertu du paragraphe (A)(A)(a)) à cette date, le Produit Restant sera distribué de sorte que: (x) les porteurs des Parts Sociales C en tant que classe reçoivent 62,5 % de



leur Part Proportionnelle du Produit Restant; et (y) les porteurs de Parts Sociales A et Parts Sociales B reçoivent le Produit Restant restant dans la proportion du nombre de Parts Sociales A, de Parts Sociales B et de Parts Sociales C qu'il détient par rapport au nombre total de Parts Sociales A, de Parts Sociales B et de Parts Sociales C émises à ce moment-là:

- (ii) si, avant l'opération du présent paragraphe mais suivant la distribution du Produit Net, l'Investisseur A avait reçu un Rendement de 2,5 ou plus, mais moins de 4,0 (y compris tout montant reçu en vertu du paragraphe (A)(A)(a)), à cette date, le Produit Restant sera distribué de sorte que: (x) les porteurs des Parts Sociales C en tant que classe reçoivent 62,5 % et 100 % de leur Part Proportionnelle du Produit Restant, augmentant de manière linéaire au moment où le Rendement reçu par l'Investisseur A augmente de 2,5 à 4,0; et (y) les porteurs de Parts Sociales A et Parts Sociales B reçoivent le Produit Restant restant dans la proportion du nombre de Parts Sociales A, de Parts Sociales B et de Parts Sociales C qu'il détient par rapport au nombre total de Parts Sociales A, de Parts Sociales B et de Parts Sociales C émises à ce moment-là; ou
- (iii) si l'Investisseur A reçoit un Rendement de 4,0 ou plus (y compris tout montant reçu en vertu du paragraphe (A) (A)(a)) à cette date, le Produit Restant sera distribué à tous les Associés de sorte que chacun reçoive sa Part Proportionnelle,

et aux fins du présent article 13.4, «Part Proportionnelle» signifie la proportion du nombre de Parts Sociales A, de Parts Sociales B et de Parts Sociales C qu'un Associé détient par rapport au nombre total de Parts Sociales A, de Parts Sociales B et de Parts Sociales C émises à ce moment-là.

- (B) Si, lors d'un Événement de Liquidité, l'Investisseur A doit recevoir un produit autre qu'en espèces ou sous la forme de titres immédiatement réalisables en espèces autres que les Parts Sociales Cotées («Produit Autre qu'en Espèces»), l'Investisseur A devra:
- (a) seulement déterminer le Rendement au moment où ce Produit Autre qu'en Espèces est réalisé en espèces par référence: (i) au Produit Net global au moment de l'Événement de Liquidité (le cas échéant); et (ii) à la valeur de ce Produit Autre qu'en Espèces au moment où ce Produit Autre qu'en Espèces est réalisé en espèces par l'Investisseur A; et
- (b) s'assurer que: (i) à la réception du Produit Net au moment d'un Évènement de Liquidité; et (ii) l'Investisseur A réalisant un produit en espèces provenant de ce Produit Autre qu'en Espèces, le Produit Net global soit alloué de la manière énoncée au paragraphe (A) et discutera de bonne foi et acceptera un mécanisme pour effectuer celui-ci.
- (C) Une vente directe ou indirecte de parts sociales dans l'Investisseur A par, ou tout évènement qui donne une distribution ou autre réalisation à, l'un des détenteurs de titres dans l'Investisseur A par rapport à son investissement dans le Groupe (le «Détenteur de Titre Concerné»), que ce soit par l'intermédiaire de la Société ou autrement, mais pas à tous les autres détenteurs de Titres sera réputée être un Événement de Liquidité et le montant reçu par le Détenteur de Titre Concerné sera réputé être un Rendement aux fins du présent article 13.4.
 - (D) Aux fins du présent article 13.4:

«Coût d'Investissement» signifie le montant souscrit et libéré à la Réalisation pour l'Investisseur A par rapport aux Titres ainsi que tout montant additionnel investi dans, avancé ou engagé à la Société ou tout Société du Groupe de temps à autre par l'Investisseur A que ce soit par voie de capital social, prêt ou capitaux d'emprunt ou toute autre forme d'engagement (à compter de la date à laquelle l'engagement est conclu par l'Investisseur A) y compris par voie d'une garantie sponsor, dans la mesure où cette garantie sponsor est financée (le montant financé de cette garantie devant être considéré comme ayant été investi à compter de la date de conclusion de la garantie) des obligations de cette société et incluant tout engagement d'investir;

«Évènement de Liquidité» tout évènement qui donne une distribution ou autre réalisation aux Associés par rapport à l'une de leurs Parts Sociales, que ce soit en espèces, bien (y compris les parts sociales, certificats de créance ou autres titres dans ou émis par tout tiers), ou titres de la Société, et que ce soit par la vente de Parts Sociales, Sortie, dividende, distribution de liquidation, recapitalisation ou autrement, mais à l'exclusion de: (i) tout rachat de Parts Sociales des Gérants en vertu de l'article 6-1; et (ii) toute recapitalisation ou tout échange de toute Part Sociale en circulation, ou toute sous-division (par fractionnement de parts sociales, dividende en parts sociales ou autrement) de toute Part Sociale en circulation, dans chaque cas impliquant uniquement la réception des titres de participation en échange de ou dans le cadre de cette recapitalisation ou sous-division;

«Parts Sociales Cotées» signifie toute part sociale ou tout titre de la Société ou le Véhicule IPO, le cas échéant, étant coté(e) sur un marché public de valeurs mobilières reconnu;

«Valeur des Parts Sociales Cotées» signifie la valeur en espèces (calculée en utilisant le prix par part sociale de l'Introduction en Bourse) représentée par les Parts Sociales Cotées qui ne seront pas vendues dans le cadre d'une Introduction en Bourse, mais seront conservées suivant l'Introduction en Bourse;

«Produit Net» le montant global du produit en espèces dû ou distribuable aux détenteurs de Titres par rapport à ces Titres sur ou en vertu d'un Événement de Liquidité plus la Valeur des Parts Sociales Cotées, le cas échéant, dans chaque cas suivant le paiement des frais, charges ou dépenses relatives à un Évènement de Liquidité;

«Rendement» le rendement global reçu par l'Investisseur A en rapport avec les Titres, y compris l'ensemble des Valeurs de Parts Sociales Cotées, rendements sur des Titres, dividendes sur des Parts Sociales, dividendes spéciaux, rachats de Titres, rendements du capital, produit de vente ou valeur réalisée sur un refinancement, avant, au moment de, ou après



une Liquidation, une Introduction en Bourse ou un reclassement ou une Vente ou autrement, entraînant une distribution de produit en espèces et/ou de Parts Sociales Cotées, après déduction de tous les frais raisonnables encourus par l'Investisseur A dans le cadre de ceux-ci (y compris tout montant attribuable aux frais au moment d'une Sortie ou d'une Introduction en Bourse ou d'un reclassement), comme multiple de leur Coût d'investissement total dans des Titres y compris tout investissement de suivi dans des Titres (y compris les frais afférents à celui-ci) avant cet évènement;

- (E) Aucune disposition du présent article 13.4 ne sera interprétée de manière à permettre un double comptage des montants dans l'un des calculs de cet article.
- (F) Aux fins du présent article 13.4, un Investisseur A comprend tous les cessionnaires autorisés (en vertu de l'article 6.5 de Titres émis à l'Investisseur A).

Art. 14. Dissolution.

- 14.1. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur (s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- 14.2. Après règlement de l'ensemble des dettes et charges à l'encontre de la Société ainsi que des frais de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux Associés conformément à et de manière à atteindre sous une forme agrégée le même résultat économique que les règles de distribution énoncées pour les distributions de dividendes à l'article 13.4.
- **Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 16. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 17. Définitions.

«Période d'Acceptation» est la période commençant à la date de l'offre écrite donnée en vertu de l'article 6.2 (D) et se terminant pas moins de cinq Jours Ouvrables après la date de l'offre écrite;

«Acquéreur» toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert aux fins de l'article 6.2, autre qu'un Investisseur ou un Investisseur Permis Cessionnaire intéressé par l'acquisition de Parts Sociales d'un Associé Vendeur;

«Directeurs Investisseurs A» les Directeurs nommés par le Conseil sur instruction écrite de l'Investisseur A et du «Directeur Investisseur A» signifie l'un d'entre eux;

«Majorité d'Investisseurs A» les Investisseurs A ensemble (et leurs mandataires) détenant directement (ou indirectement par l'intermédiaire de leurs mandataires et/ou des filiales détenues à 100 %) plus de la moitié de l'ensemble des Parts Sociales A émises de temps à autre et détenues par les Investisseurs A;

«Représentant d'Investisseurs A» un représentant nommé par l'/les Investisseur(s) A et porté à la connaissance de la Société par écrit de temps à autre, le premier Représentant d'Investisseurs A étant P6A S.àr.I.;

«Parts Sociales d'Acquisition» les Parts Sociales émises en vue d'une acquisition particulière de titres tel qu'approuvé par le Conseil;

«Injection de Capital Supplémentaire» est requise si l'Investisseur A détermine qu'un autre investissement dans le Groupe est nécessaire;

«Affilié» par rapport à une personne (la «Première Personne»):

- (i) une autre personne qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Première Personne;
- (ii) un véhicule de placements collectifs organisé par la Première Personne (ou Affilié de celle-ci) dont les investissements sont dirigés par la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci);
 - (iii) un associé ou un dirigeant ou un employé de la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci);
- (iv) un fond d'investissement organisé par la Première Personne au profit des associés, dirigeants ou employés ou leurs ayants droit de la Première Personne (ou de ses Affiliés);
 - (v) un trustée remplaçant ou mandataire pour, ou un remplaçant par réorganisation de, un trust qualifié; ou
- (vi) lorsque la Première Personne est une personne physique, toute personne étant une personne liée à la Première Personne;

«Statuts» les statuts de la Société (tels que modifiés de temps à autre);

«Montant Disponible» le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission ou de toute réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales Alphabet devant être annulée, mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être portée en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + P+ AC) - (Pe + OL)$$



Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales Alphabet devant être annulée

Pe= pertes (y compris les pertes reportées)

OL = toute somme devant être portée en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des présents Statuts.

«Mauvais Sortant» une personne qui cesse d'être employée par le groupe pour l'une des raisons suivantes:

- (i) un employé qui est renvoyé dans des circonstances justifiant un licenciement sans préavis;
- (ii) cessant d'être un employé en vertu de sa démission volontaire autrement que dans des circonstances équivalant à un licenciement implicite; et
- (iii) lorsqu'un employé devient un Bon Sortant, mais (de l'avis raisonnable des directeurs) suite à des actes violant un pacte restrictif dans soit le présent Contrat, son Contrat de Travail ou toute entente de licenciement, auquel cas il ou elle est alors considérée comme un Mauvais Sortant et le montant qui lui est dû est réduit en conséquence ou, s'il a déjà été versé, l'excédent est restitué en vertu de l'article 6-1 (l) (b);

«Conseil» le conseil de gérance actuel de la Société de temps à autre, y compris tout comité de celui-ci dûment nommé;

«Jour Ouvrable» un jour, à l'exception d'un samedi ou d'un dimanche ou d'un jour férié au Royaume-Uni et au Luxembourg, où les banques de compensation dans la Ville de Londres et la Ville de Luxembourg sont généralement ouvertes;

«Cessation» un Gérant cessant d'être un dirigeant et/ou un employé d'un membre du Groupe;

«Date de Cessation» la date de Cessation;

«Organisme de Co-Investissement» tout Fond qui co-investit avec un Fond;

«Co-Investisseur» toute entité co-investissant avec un Fond qui est un Fond parallèle à l'un des Investisseurs ou un véhicule créé afin de faciliter la syndication;

«Contrôle»: par rapport à une Personne (autre qu'une personne physique) signifie: (a) la possession de plus de 50 % des titres avec droit de vote de cette Personne; (b) le droit de nommer ou de supprimer, ou entraîner la nomination ou la suppression de, plus de 50% des membres du conseil de direction (ou d'un organisme de direction similaire) de cette Personne; ou (c) la possession de ou le droit de posséder actuellement, que ce soit directement ou indirectement, le droit de gérer, régir ou autrement diriger la gestion et les politiques de cette Personne, ou de nommer les organismes de gestion ou organismes directeurs de cette Personne ou un majorité des membres de celle-ci, que ce soit par la possession de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement (et les termes «Contrôlé» et «Contrôlant» ont une signification correspondante);

«Cas de Défaillance» l'un des cas suivants où le Groupe a rapidement besoin de capital supplémentaire, y compris et ce de manière non limitative:

- (a) Lorsqu'un cas de défaillance s'est produit et perdure au titre de (et tel que défini dans) un document de financement où les sources de financement n'ont pas renoncé à ce cas de défaillance; et/ou
- (b) Lorsque, à l'avis raisonnable de l'Investisseur A, il y a une probabilité raisonnable d'un cas de défaillance au titre de (et tel que défini dans) tout document de financement se produisant et l'émission de ces titres est, à l'avis raisonnable des Investisseurs, nécessaire afin d'éviter le cas de défaillance se produisant; et/ou
- (c) Toute résolution pour la liquidation, la dissolution ou l'administration (ou autre procédure similaire) de toute membre du Groupe a été proposée autrement que par l'Investisseur A; et/ou
- (d) La Société violant de manière importante les dispositions de tout accord d'investissement qui, à l'avis raisonnable de l'Investisseur A, a ou pourrait raisonnablement avoir un effet important sur la valeur de leurs investissements dans le Groupe qui nécessite une Injection de Capital Supplémentaire à fixer;

«Associé Défaillant» un Associé Sortant, un Ancien Employé ou une Personne Liée qui ne transfère pas les Titres de Transfert conformément aux présents Statuts;

«Directeurs» les directeurs de UK Topco de temps à autre, y compris les Directeurs Investisseurs (s'ils sont nommés) et «Directeur» signifie l'un d'entre eux;

«Avis de Drag-Along» avis, provenant des Associés Vendeurs Majoritaires et donné à chaque Associé Drag, de toute Proposition de Vente Drag-Along devant être donné dès que possible après qu'un accord a été dégagé sur la Proposition de Vente Drag-Along;

«Associés Drag» Associés autres que les Associés Vendeurs Majoritaires;

«Sortie» la date d'admission de titres de participation à la cotation sur un marché public de valeurs mobilières en vertu d'une Introduction en Bourse ou la date à laquelle un ou des accords de Vente devien(nen)t inconditionnel(s) à tous égards ou une liquidation de la Société;



«Membre de la Famille» signifie un(e) Conjoint(e) ou un enfant (y compris, un bel-enfant ou un enfant adopté), un parent, un frère, une sœur, un beau-frère ou une belle-sœur dans chaque cas aussi longtemps que cet individu continue d'être apparenté à l'Associé;

«Trust Familial» la détention de maximum 50 % des Parts Sociales détenues par un Associé en fiducie, de façon discrétionnaire ou autrement, sous lequel l'Associé ou le Membre de la Famille s'intéresse uniquement aux Parts Sociales;

«Ancien Employé» une personne (membre de la Société ou Associé Sortant ou non) qui a cessé, pour quelque raison que ce soit, d'être directeur ou employé d'un membre du Groupe ou est directeur ou employé d'un membre du Groupe qui a déclaré faillite et toute Personne Liée de cette personne à qui des Parts Sociales ont été transférées en vertu de l'un des articles 6.6 (e) à (g) (tous les deux inclus) ou tout détenteur pour compte de cette personne (autre que le Trustée);

«FPO» le Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2001;

«FSMA» la loi de 2000 sur les services et marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000);

«Fond»: tout organisme d'investissement collectif (tel que défini dans la FSMA) ou toute société à valeur nette élevée, toute association sans personnalité morale à valeur nette élevée et tout trust à haute valeur (chacune tel que défini dans le FPO), toute société de personnes, tout limited partnership, tout fond de retraite ou toute compagnie d'assurances, dans tous les cas dont les activités principales sont de faire des investissements et dont les activités sont gérées par un Gestionnaire d'Investissements et toute filiale ou entreprise mère de l'une des entités ci-dessus;

«Bon Sortant» un Ancien Employé ou Associé Sortant qui cesse d'être un employé pour cause de:

- (i) licenciement sans motif;
- (ii) problèmes de santé ou incapacité permanente le rendant incapable de poursuivre ses fonctions actuelles (ou d'autres fonctions comparables) à temps plein, autres que des problèmes de santé ou une incapacité permanente résultant de la consommation de drogues ou d'alcool;
 - (iii) son décès;
- (iv) adoption d'une résolution unanime du Conseil d'UK Topco convenant qu'il ou est devrait être considéré comme un Bon Sortant;
 - (v) retraite à l'âge normal de la retraite ou après celui-ci; et
 - (vi) toute autre raison, sauf si la personne est un Mauvais Sortant.

ou autrement cesse d'être un ancien Employé ou un Associé sortant et est considéré par le Représentant d'Investisseurs A comme un Bon Sortant;

«Excédent de Bon Sortant» le montant de toute contrepartie versée ou due à un Mauvais Sortant Reclassé qui excède le montant qui aura été versé ou dû s'il avait été classé comme Mauvais Sortant à la Date de Cessation;

«Groupe» la Société et chacune de ses entreprises filiales de temps à autre (et jusqu'à ce qu'elle cesse d'être une entreprise filiale»), chaque Société Cible, et «membre du Groupe» signifie l'une d'entre elles;

«Expert Indépendant» un associé ayant au moins 5 cinq d'ancienneté, spécialisé en évaluations de sociétés, dans un cabinet d'expertise comptable ou une banque d'investissement ayant une réputation nationale ou internationale, nommé conjointement par le Conseil et l'Associé Sortant ou Ancien Employé (ou en l'absence d'accord concernant l'identité de cette personne nommée, nommé à la demande du Conseil ou de l'Ancien Employé ou Associé Sortant par le Président alors de l'Institut des Experts-comptables d'Angleterre et du Pays de Galles);

«Introduction en Bourse» la première émission publique de toute classe de titres de participation par la Société (ou nouvelle société holding interposée dans le but de remplacer la Société) sous la forme juridique (après conversion si nécessaire) qui aboutit à l'admission à la cotation de cette classe de titres sur un marché public de valeurs mobilières reconnu, qu'elle soit effectuée par voie d'une offre de vente, une nouvelle émission de parts sociales, une introduction, un placement ou autrement;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée. «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales Alphabet concernée.

«Société Holding d'Investissement» une entité détenue à 100 % ou substantiellement détenue à 100 % par un Fond; «Investisseur(s)» les porteurs de Parts Sociales A;

«Cessionnaire Permis Investisseur» un cessionnaire qui a acquis des Titres conformément aux dispositions de l'article 6.5 (a) ou 6.5 (b);

«Avis de Sortant» un avis remis en vertu des articles 6-1 (A) ou 6-1 (B) à un Associé Sortant ou Ancien Employé, le cas échéant, par la Majorité d'Investisseurs A indiquant la/les personne(s) à qui les Parts Sociales de Sortant devraient être proposées ainsi que le prix prévisionnel des Parts Sociales de Sortant;

«Parts Sociales de Sortant» Parts Sociales C et Parts Sociales D (le cas échéant) détenues par un Associé Sortant ou un Ancien Gérant:

«Associé Sortant» un employé ou directeur d'un membre du Groupe qui cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être un employé ou un directeur d'un membre du Groupe sans rester ni devenir un employé ou directeur d'un autre membre du Groupe (le cas échéant) ou a déclaré faillite, et toute Personne Liée de cette personne ou détenteur pour compte ou personne détenant pour le compte de cette personne;



«Gérants» les gérants qui détiennent directement ou indirectement des parts sociales B, parts sociales C et/ou parts sociales D et «Gérant» signifie chacun d'entre eux;

«Manco» ATGM S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181 782;

«Parts Sociales C Manco» parts sociales ordinaires C dans le capital de Manco détenues par les Gérants reflétant les parts sociales C détenues par Manco pour le compte des Gérants;

«Parts Sociales D Manco» parts sociales ordinaires D dans le capital de Manco détenues par les Gérants reflétant les parts sociales D détenues par Manco pour le compte des Gérants;

«Nouveau Membre» une personne devant un nouveau membre de la société du fait de l'exercice d'une option préexistante d'acquérir des Parts Sociales dans la société suite à l'émission d'un Avis de Drag-Along;

«Associés Non Vendeurs» chaque porteur de parts sociales qui n'est pas un Associé Vendeur;

«Prix Indiqué» le même prix par Part Sociale offert par l'Acquéreur à l'/aux Associé(s) Vendeur(s);

«Investisseurs B Initiaux» Exponent Private Equity Partners II LLP et Exponent Private Equity Co-Investment Partners II L.P:

«PEC» signifiepreferred equity certificates émis de temps à autre par la Société;

«Pourcentage de Participation»: concernant tout Associé, la proportion du nombre de Parts Sociales que cet Associé détient par rapport au nombre total de Parts Sociales (à l'exclusion de celles de l'Investisseur Perdant) exprimée en pourcentage;

«Transfert Autorisé» un transfert de Titres en vertu de l'article 6.5 ou 6.6;

«Personne»: une personne physique, une société, une société de personnes (que ce soit une société en nom collectif ou une société en commandite, et qu'elle soit nationale ou étrangère), un trust, un patrimoine, une organisation sans personnalité morale, une association, une société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée étrangère, un dépositaire, un mandataire ou tout autre individu ou toute autre entité en sa propre qualité ou en qualité de représentant;

«Proposition de Vente Drag-Along» la proposition de vente faite à un Acheteur Tiers de plus de 50 % des Parts Sociales avec droit de vote de la Société;

«Proposition de Transfert Tag-Along» la proposition de transfert de (i) tout Titre par un Associé Vendeur pouvant avoir comme conséquence qu'un Associé entrant autre qu'un Investisseur A alors actuel ou ses Affiliés ou un Cessionnaire Permis Investisseur détienne plus de 50 % des Parts Sociales émises ou (ii) tout Titre par un Associé sauf à un Cessionnaire Autorisé Investisseur qui aurait pour conséquence qu'un associé entrant détienne plus de 50 % des parts sociales A émises;

«Personne Liée» une personne à qui un Associé a transféré des Parts Sociales en vertu de l'article 6.6;

«Comité Rémunération» le comité rémunération du Conseil d'UK Topco;

«Parts Sociales Réservées» le nombre de parts sociales C que la Société peut émettre à Manco;

«Vente» la vente et le transfert de la totalité des parts sociales de la Société ou la vente de l'intégralité (ou substantiellement l'intégralité) des actifs et entreprises de la Société ou du Groupe;

«Titres» Parts Sociales, Prêt d'Associé, toute option y afférente, et tout autre titre de créance ou de participation dans un Membre du Groupe de temps à autre, et «Titre» signifie l'un d'entre eux;

«Sûreté» comprend les hypothèques, charges, mises en gage, privilèges, grèvements, nantissements ou cessions or ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet de conférer une garantie;

«Associé Vendeur» un Associé proposant de transférer tout Titre (ou tout droit sur tout Titre);

«Associés» les porteurs de Parts Sociales et, dans le cas où un personne détient des Parts Sociales pour le compte d'un Investisseur ou d'un Gérant, cet Investisseur ou Gérant également et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Parts Sociales» les parts sociales dans le capital de la Société, les droits à et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elles;

«Conjoint» une personne qui est actuellement mariée à ou est actuellement unie civilement à un Associé;

«Montant de Souscription par Part Sociale» le montant payé à la souscription d'un Part Sociale;

«Cible» l'Ambassador Entertainment Group Limited;

«Société Cible» tout membre du Groupe Cible;

«Groupe Cible» la Cible et ses filiales;

«Acheteur Tiers» acheteur tiers sans lien de dépendance et de bonne foi (n'étant pas une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, avec un Investisseur ou ses Affiliés) des Parts Sociales des Associés Vendeurs Majoritaires;

«Avis de Transfert» un avis réputé avoir été donné par l'Associé Sortant ou Ancien Employé proposant de transférer les Parts Sociales de Sortant;

«Trustée» Appleby Trust (Jersey) Limited, agissant en sa qualité de trustée du Trust des Bénéfices des Salariés d'ATG Luxco;

«UK Topco» ATG Topco Limited, une private company limited by shares dont le siège social est situé au 28 St. George Street, Londres, W1S 2FA, et dont le numéro d'immatriculation est 8769976;



«Conseil d'UK Topco» le conseil d'administration d'UK Topco;

«Période d'Engagement» 24 mois à compter de la date de Cessation, moins toute période de suspension, restriction (y compris garden leave) ou exclusion au titre d'une convention de travail;

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social afin de le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille huit cent soixante livres sterling et cinquante pence (44.860,50 GBP) à vingt-neuf mille huit cent soixante livres sterling et cinquante pence (29.860,50 GBP) par le rachat et l'annulation de la totalité des trois cent mille (300.000) parts sociales de classe A1 émises et le remboursement d'un montant de quinze mille livres sterling (15.000 GBP) à P6A S.à r.l. par compensation d'une créance que la Société détient à l'encontre de P6A S.à r.l.pour le même montant.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le changement d'exercice social de sorte que l'exercice social débutera le 1 ^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante et en conséquence, exceptionnellement, l'exercice social entamé à la constitution le 7 novembre 2013 se terminera le 31 mars 2014, et a décidé d'approuver l'article 12 des statuts tel que mentionné dans les statuts au point 3D. de l'ordre du jour.

Troisième résolution

- (A) L'Assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société et de créer neuf (9) classes différentes de parts sociales, à savoir des Parts Sociales B, des Parts Sociales C, des Parts Sociales D, des Parts Sociales E1, des Parts Sociales E2, des Parts Sociales G2 et de déterminer les droits et obligations de celles-ci en modifiant les statuts tels qu'énoncés au point 3.(D) ci-dessus;
- (B) L'Assemblée a décidé de reclassifier l'ensemble des cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent dix (597.210) parts sociales de classe A existantes de la Société, comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales de classe A à souscrire	Nombre de parts sociales reclassifiées
P6A S.àr.l.	552.960	129.024 parts sociales de classe A; 368.640 parts sociales de classe D; 18.432 parts sociales de classe E1; 18.432 parts sociales de classe F1 et 18.432 parts sociales de classe G1
ATGM S.àr.l.	44.250	10.325 parts sociales de classe C; 29.500 parts sociales de classe D; 1.475 parts sociales de classe E2; 1.475 parts sociales de classe F2 et 1.475 parts sociales de classe G2
TOTAL	597.210	129.024 parts sociales de classe A; 10.325 parts sociales de classe C; 398.140 parts sociales de classe D; 18.432 parts sociales de classe E1; 1.475 parts sociales de classe E2; 18.432 parts sociales de classe F1; 1.475 parts sociales de classe F2; 18.432 parts sociales de classe G1 et 1.475 parts sociales de classe G2

- (C) L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille huit cent soixante livres sterling et cinquante pence (29.860,50 GBP) à quarante-quatre mille deux cent cinquante-trois livres sterling (44.253 GBP) par l'émission d'un total de:
 - vingt-quatre mille cinq cent cinquante-six (24.556) Parts Sociales de classe A;
 - onze mille six cent vingt-sept (11.627) Parts Sociales de classe B;
 - trente mille huit cent quatre-vingt-douze (30.892) Parts Sociales de classe C;
 - cent quatre-vingt-onze mille neuf cents (191.900) Parts Sociales de classe D;
 - cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de classe E1;
 - quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) Parts Sociales de classe E2;
 - cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de classe F1;



- quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) Parts Sociales de classe F2;
- cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de classe G1;
- quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) Parts Sociales de classe G2;

d'une valeur nominale de cinq pence (0,05 GBP) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-quinze livres sterling (393.395 GBP) (le «Prix de Souscription»).

À la suite de quoi, les Souscripteurs, tous ici représentés par Me Anna Hermelinski-Ayache, précitée, ont souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'énoncé dans le tableau repris dans l'ordre du jour pour le Prix de Souscription.

Les Souscripteurs ont intégralement payé le Prix de Souscription par voie d'un apport en nature composé d'une créance détenue sur ATG Topco Limited, une limited liability company constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé au 28 St George Street, Londres W192FA et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 8769976, pour un montant global de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-quinze livres sterling (393.395 GBP) Apport en Nature»).

L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport établi par le conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2013.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Le Conseil de Gérance convient que la valeur de l'Apport en Nature pour l'émission de 24.556 Parts Sociales A, 11.627 Parts Sociales B, 30.982 Parts Sociales C, 191.900 Parts Sociales D, 5.169 Parts Sociales El, 4.426 Parts Sociales E2, 5.169 Parts Sociales G1, 4.426 Parts Sociales G2 dans la Société d'une valeur nominale de 0,05 GBP, est au moins égale au prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales devant être émises par la Société et l'affectation à la prime d'émission de la Société.»

L'Assemblée a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-quinze livres sterling (393.395 GBP).

Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social et un montant de trois cent soixante-dix-neuf mille deux livres sterling et cinquante pence (379.002,50 GBP) à la prime d'émission librement distribuable tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

L'Assemblée a acquiescé et approuvé que les nouveaux associés, en vertu de la résolution (C) ci-dessus, soient inscrits sur la liste de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur les points restants de l'ordre du jour.

(D) L'Assemblée a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement deux mille quatre cents euros (2.400 €).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, Jonas, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56010. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002028/2516.

(140001549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

CVI CVF II Lux Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006675/9.

(140006870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Congo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 42.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006665/9.

(140007171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Demima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 21, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 153.077.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006689/9.

(140007280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Elsen Logistics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 11.024.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006712/9.

(140006828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Estèrel Technoinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006743/9.

(140007005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

FIDELIS Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.941.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006779/9.

(140007109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Harmonie Cuisines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.046.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006857/9.

(140007108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.



Golf Planet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 98.696.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006832/9.

(140007113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Green Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 75.470.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006834/9.

(140007343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

IDM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.889.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006882/9. (140007421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Imeris S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.970.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2014006888/9.

(140006895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

IMES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006889/9.

(140007388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Intentus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8398 Roodt/Septfontaines, 17, Nouspelterstroos.

R.C.S. Luxembourg B 171.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006900/9.

(140007254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.



JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Les comptes annuels au 31 Juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006912/9.

(140006725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006996/9.

(140006943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Minoil Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.133.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007001/9.

(140006999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Moto - Land, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 22.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007006/9.

(140007160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.866.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007007/9.

(140007145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Golf Planet Events S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.101.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006815/9.

(140007112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck